

VERDI



Elaboration du PLU intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Groupes territoriaux

- 1 Le diagnostic : synthèse et conclusions du travail mené par thématique**
- 2 Calendrier et point d'étape du PLUi-H**



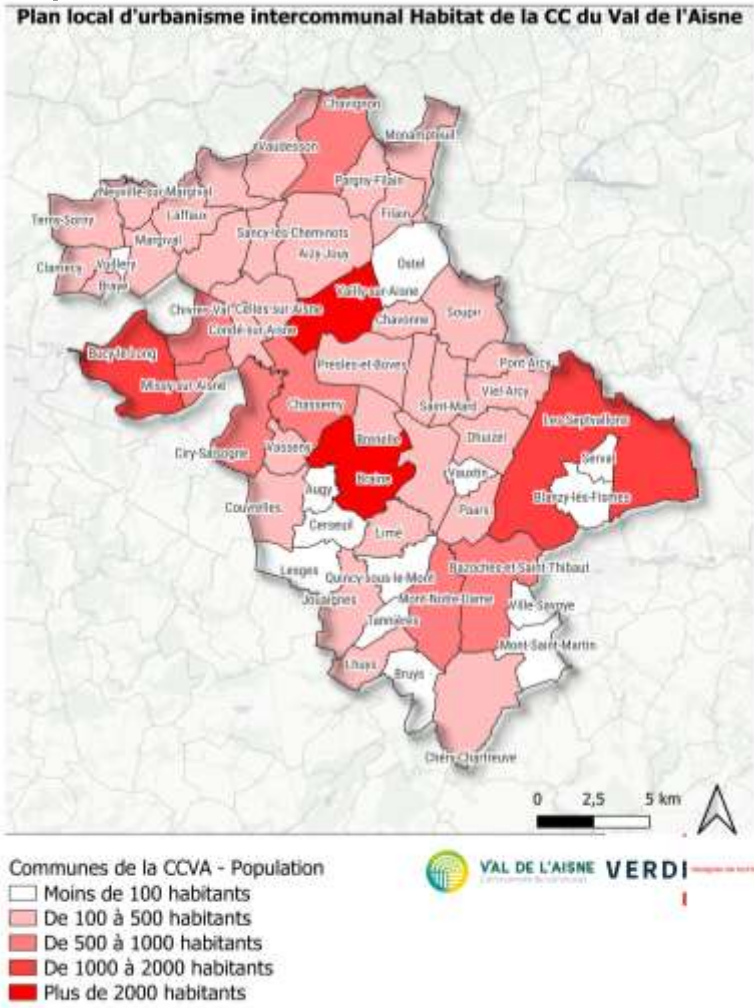
Le diagnostic : synthèse et conclusions du travail mené par thématique

1. Socio-démographie

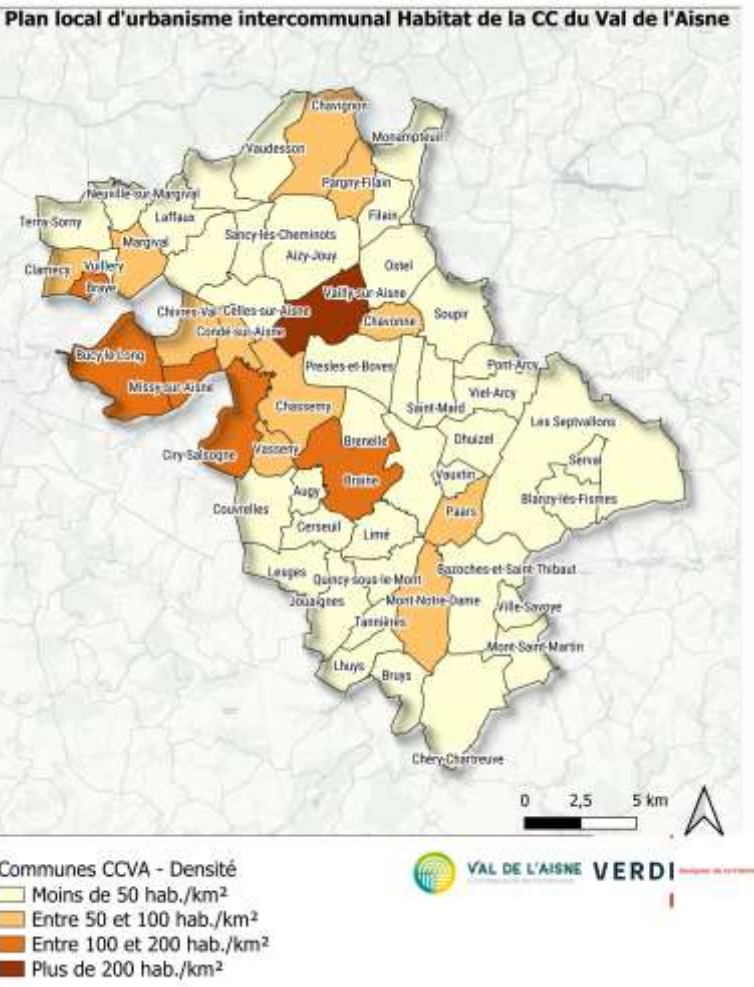
Un territoire rural, peu dense et vieillissant

→ 20 213 habitants. 51,2 hab./m². 79 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

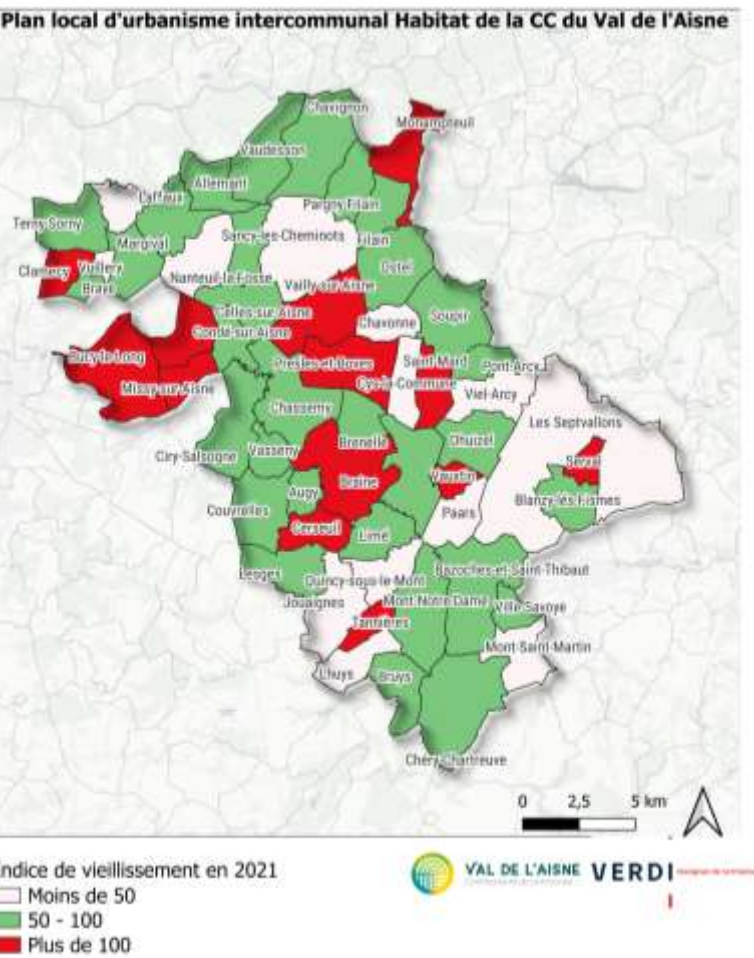
Population



Densité



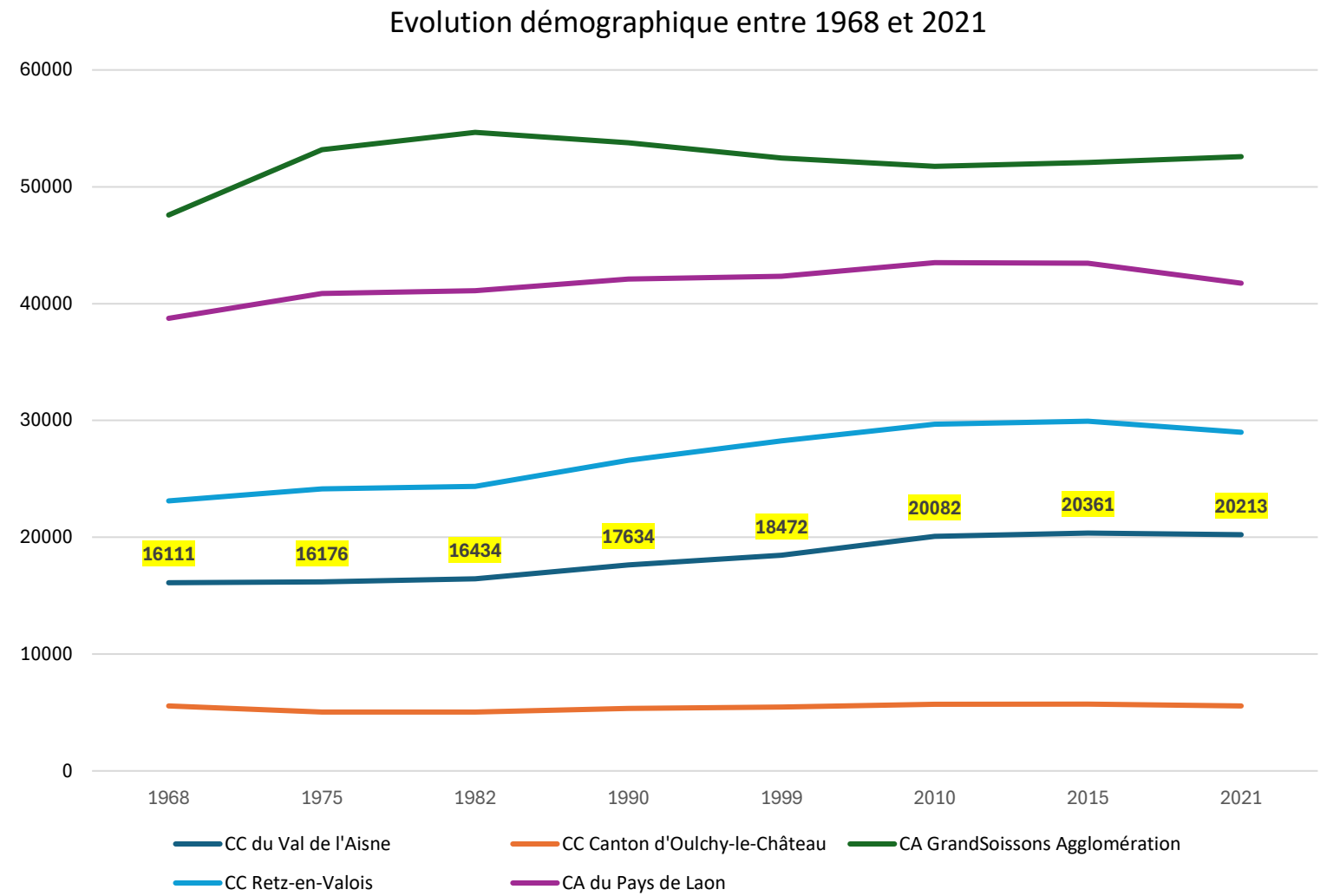
Indice de vieillissement



Une stagnation de la population...

- Une stagnation de la population connue depuis 2010.

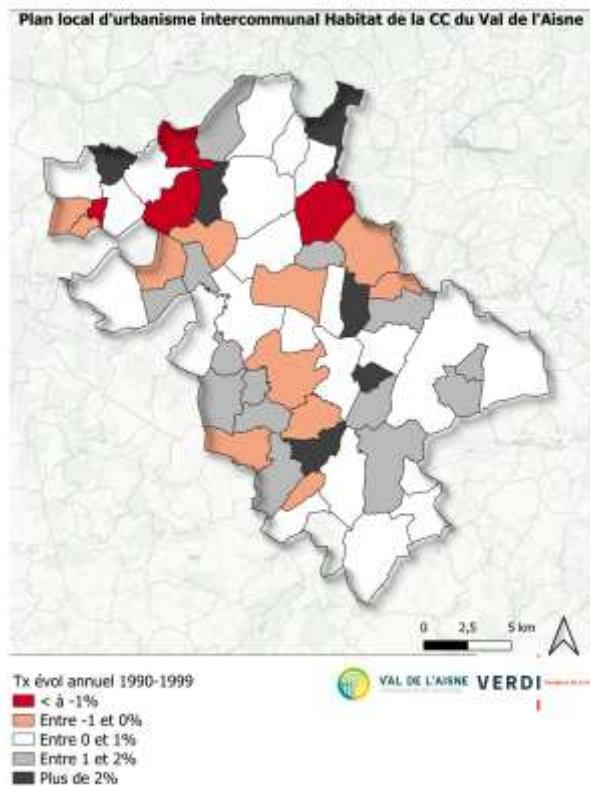
Le Val de l'Aisne semble épargné du phénomène de baisse de la population observée au sein des territoires voisins.



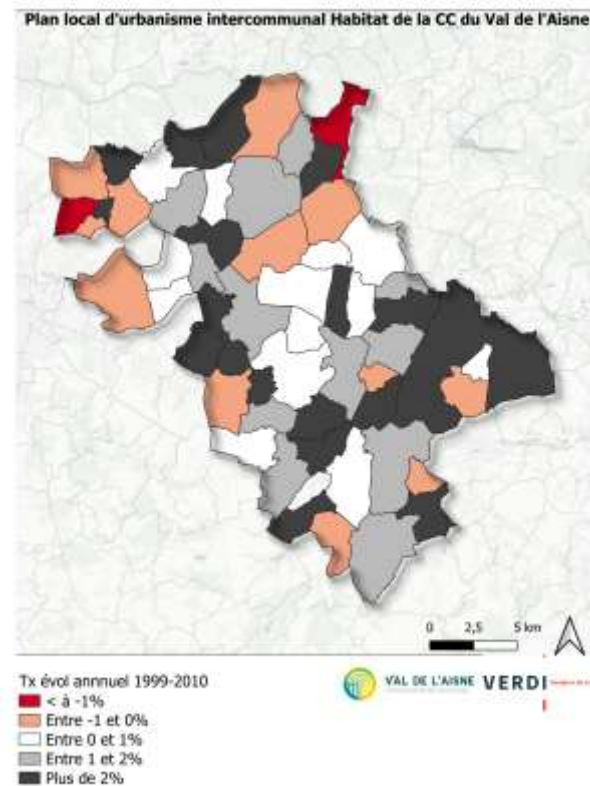
Une diminution de la population davantage prononcée sur le long terme .

- Un déclin de la population marqué surtout après 2015.
- Une perte de population de -0,72% entre 2015 et 2021.

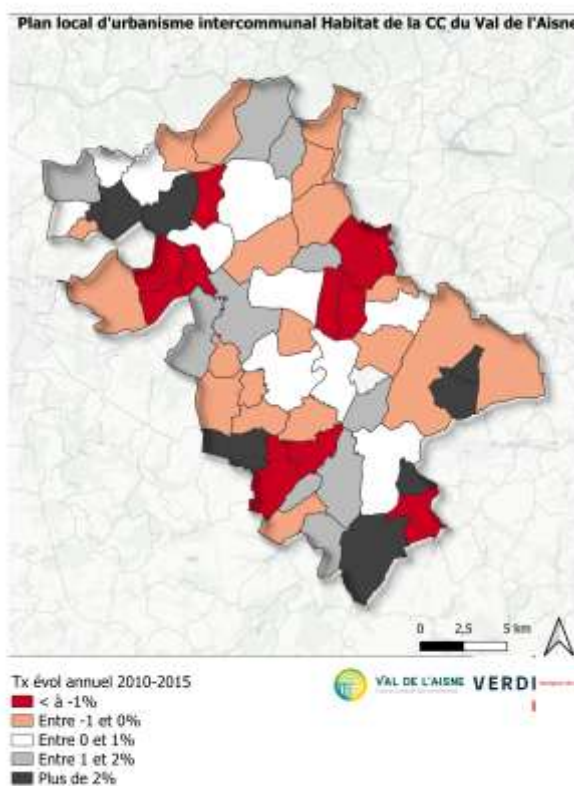
1990-1999



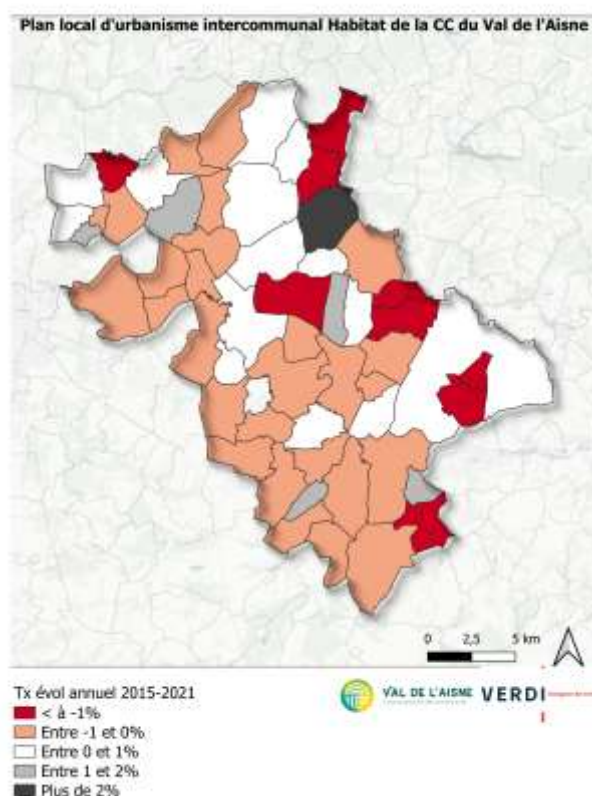
1999-2010



2010-2015



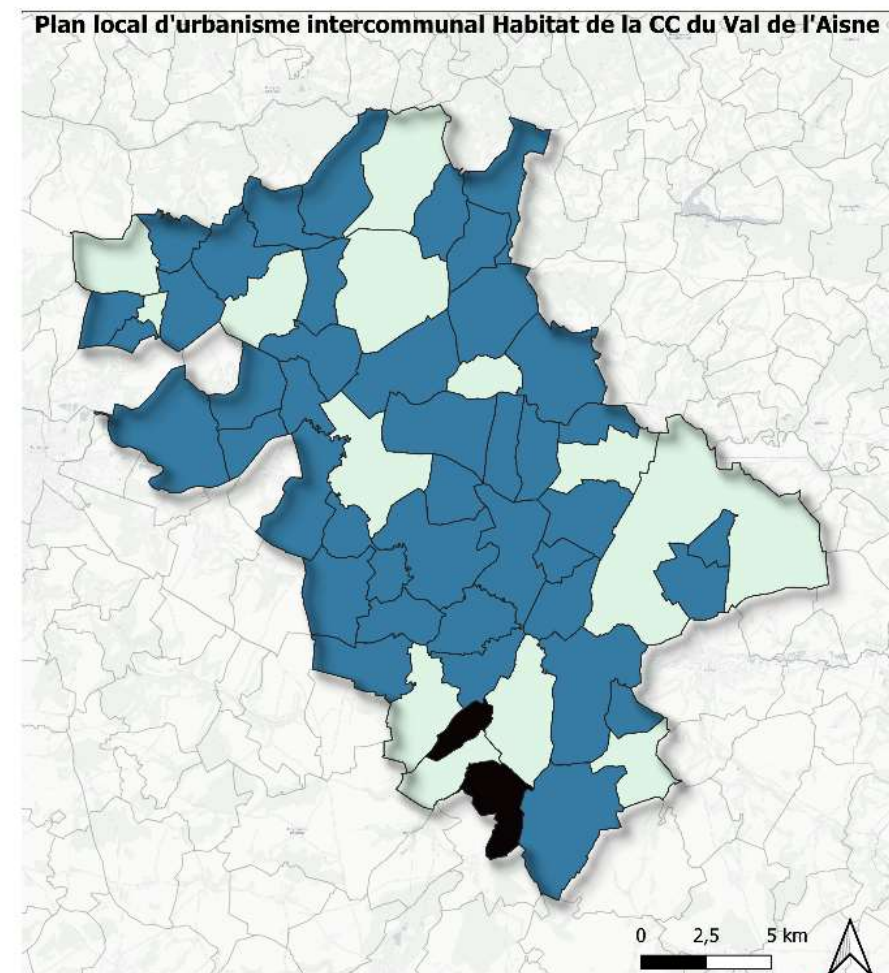
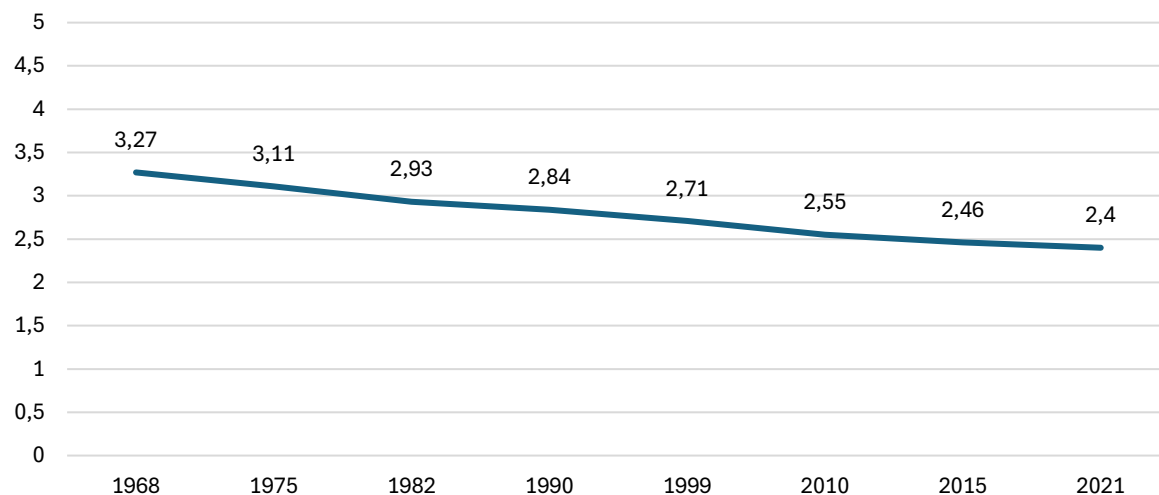
2015-2021



Un desserrement progressif des ménages

- De **3,27** personnes par ménage en 1968 à **2,4** en 2021.
- Un desserrement des ménages qui traduit des changements de modes de vie observés sur l'ensemble du territoire national.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Taille moyenne des ménages en 2021

- Moins de 2
- De 2 à 2,5
- Plus de 2,5

ATOUTS

- Un territoire épargné par la déprise démographique connue au sein des territoires voisins. Un territoire également peu touché par le phénomène de baisse de la population sur le court terme.
- Un taux de natalité légèrement plus élevé que celui des territoires voisins.
- Un revenu médian élevé, équivalent aux EPCI voisins mais supérieures au département.
- Un équilibre relatif entre le nombre de personnes âgées et de personnes jeunes sur une partie du territoire, hormis sur quelques bourgs communaux.
- Une intercommunalité possédant une population encore relativement jeune.

FAIBLESSES

- Une stagnation récente de la population.
- Un solde migratoire négatif et une fuite des populations jeunes qui accroît le risque de déprise démographique.
- Un vieillissement progressif de la population.

OPPORTUNITÉS

- Un cadre de vie agréable permettant d'attirer des familles.
- La prédominance du caractère rural de l'intercommunalité donne une haute valeur ajoutée au territoire.

MENACES

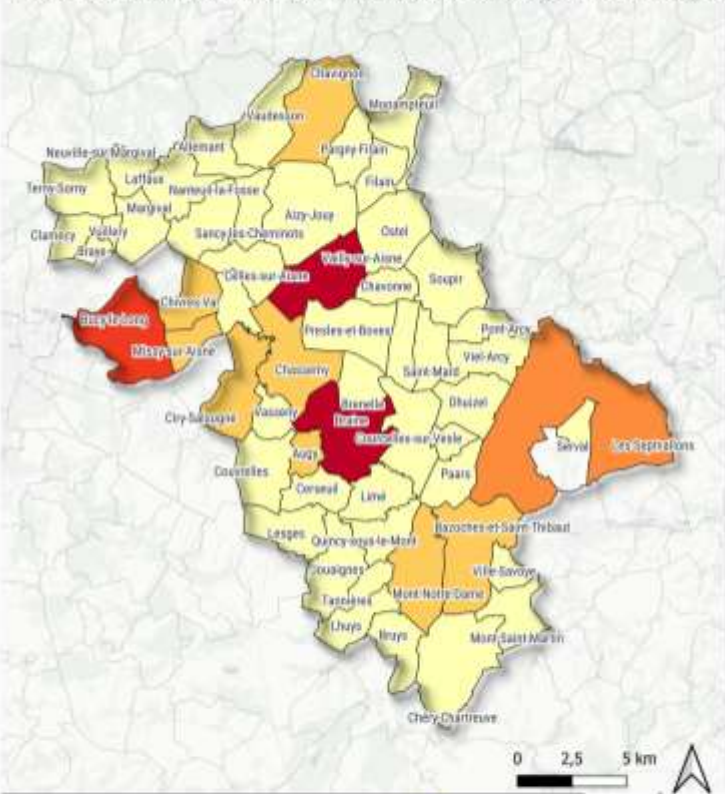
- Un vieillissement de la population et un desserrement des ménages supposant un besoin en logements et menaçant le renouvellement de la population.
- Une poursuite de la baisse de la population connue après 2015 risquant de s'accroître

2. l'Habitat

Un ralentissement de l'évolution du nombre de logements.

- Un parc de logements composé de 9 455 unités en 2021. Le parc de logements de Vailly-sur-Aisne, Braine et Bucy-le-Long représente 31,6% de la totalité du bâti de la commune.

Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat de la CC du Val de l'Aisne

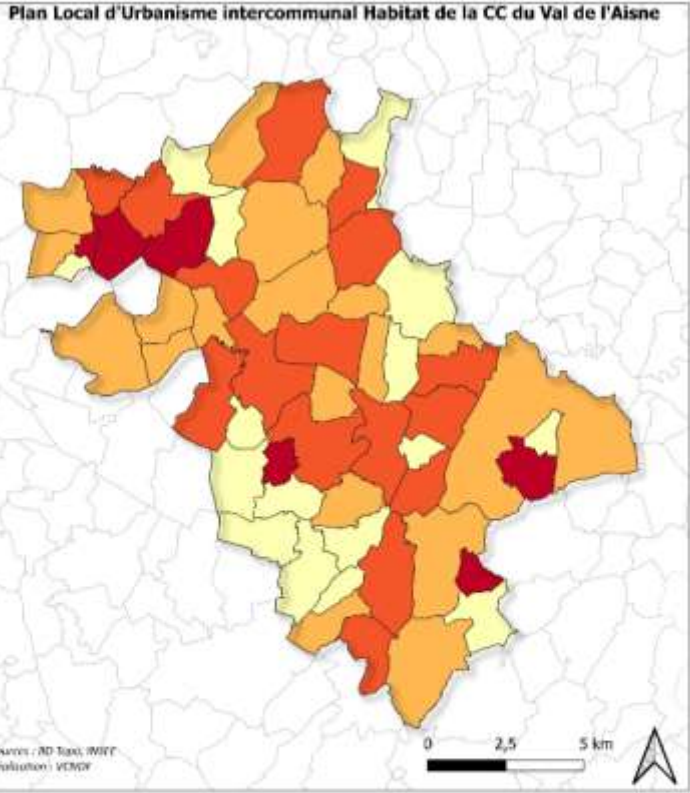


Nombre de logements en 2021

- Moins de 200
- De 200 à 500
- De 500 à 700
- 700 - 900
- Plus de 900



2010-2015

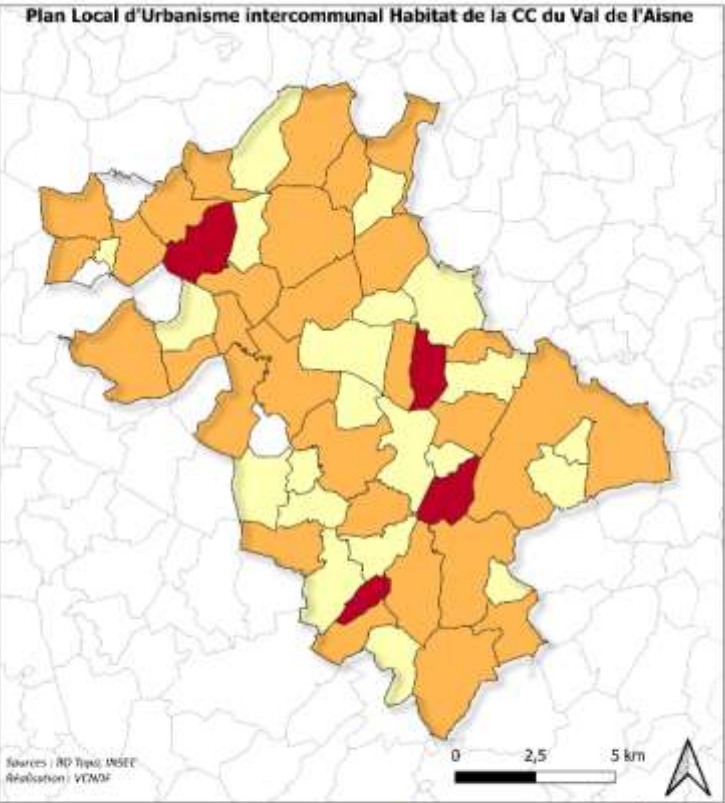


Tx. d'évol. annuel du nombre de logements (2010-2015)

- De baisse à 0%
- De 0 à 1%
- De 1 à 2%
- Plus de 2%



2015-2021



Tx. d'évol. annuel du nombre de logements (2015-2021)

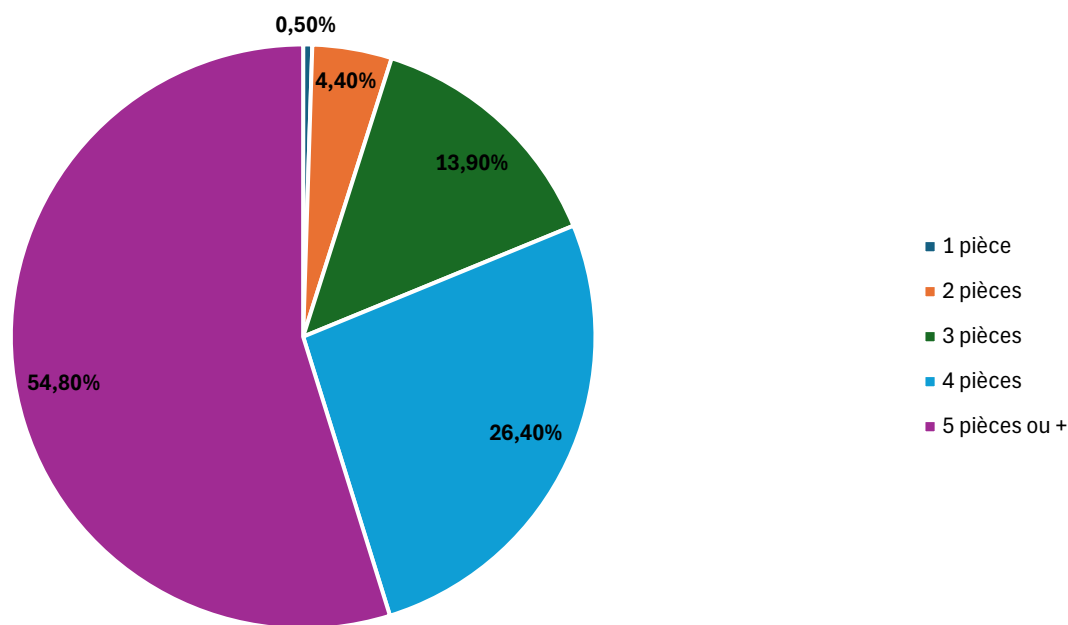
- De baisse à 0%
- De 0 à 1%
- De 1 à 2%
- Plus de 2%



Des logements individuels de très grandes tailles, risquant d'être inadaptés aux futurs besoins des ménages au regard des évolutions socio-démographiques en cours

- Un parc individuel majoritairement composé de 4 pièces ou plus et 91,9% de maisons en 2021.
- Un décalage ressenti entre la composition du parc de logement et la composition démographique du territoire (lié au vieillissement accru & le desserrement des ménages) -> nécessité d'adapter progressivement le parc de logement de l'intercommunalité face à ces nouveaux besoins.
- 35,7% du parc considéré comme sous-occupé.

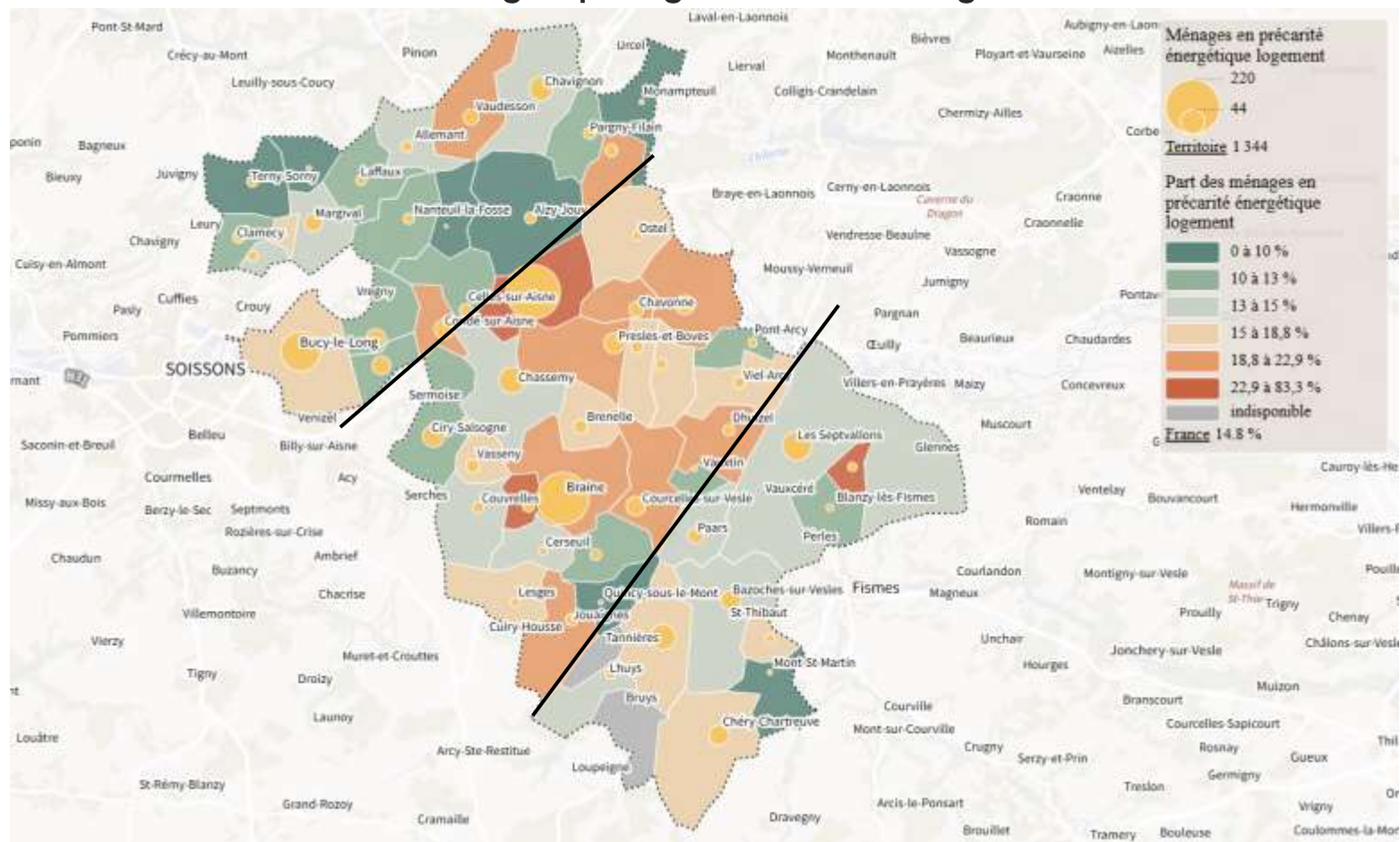
Taille des résidences principales en 2021



Un parc de logement globalement de bonne qualité mais une précarité énergétique importante pour certains ménages du territoire.

- Une précarité énergétique présente principalement dans les communes du centre de la CCVA : le péricentre, le secteur de l'Est et le septentrionale sont les groupements les plus concernés.
- La précarité énergétique logement représente les ménages consacrant plus de 8% de leur revenu total aux dépenses énergétiques du leur logement

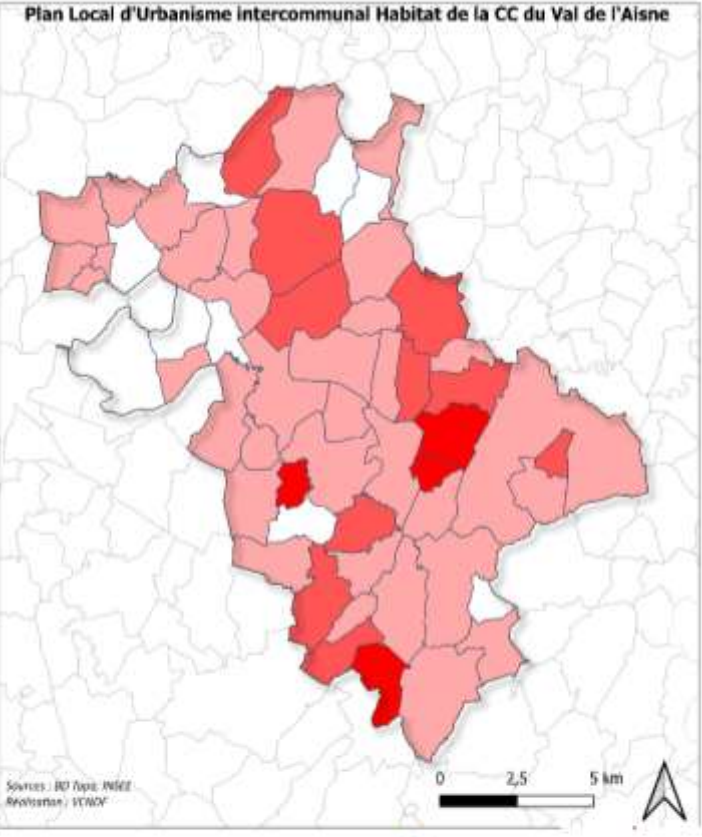
Précarité énergétique logement des ménages



Une augmentation connue de la vacance, malgré des objectifs de réduction à environ 7% fixé par le SCoT actuel.

- Une hausse généralisée de la vacance. 7,5% en 2021 sur la CCVA, contre 6,3% en 2010.

Part des logements vacants

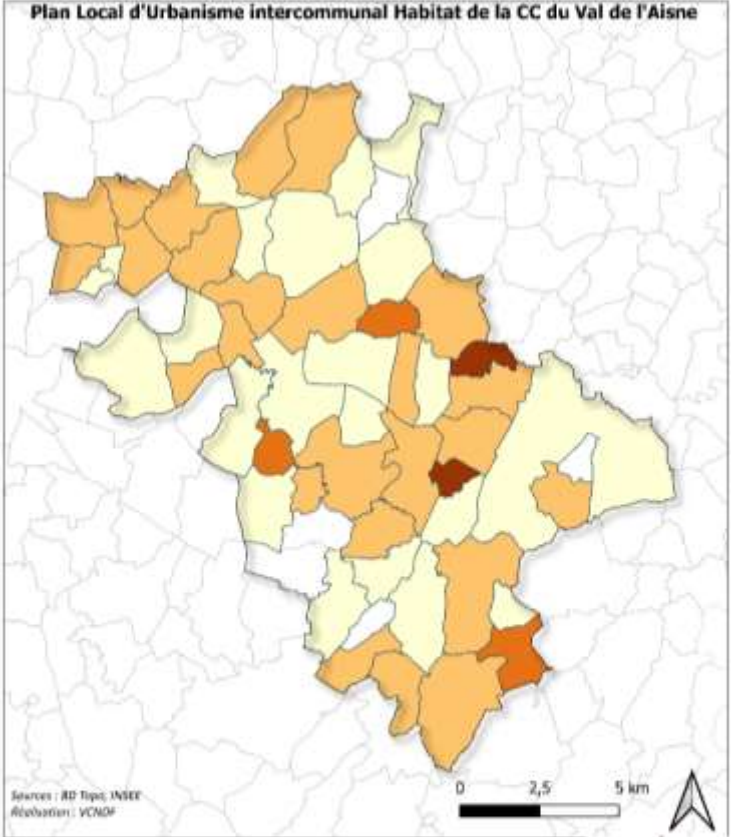


Part des logements vacants en 2021

- Moins de 5%
- Entre 5 et 10%
- Entre 10 et 15%
- Plus de 15%



Taux d'évolution annuel

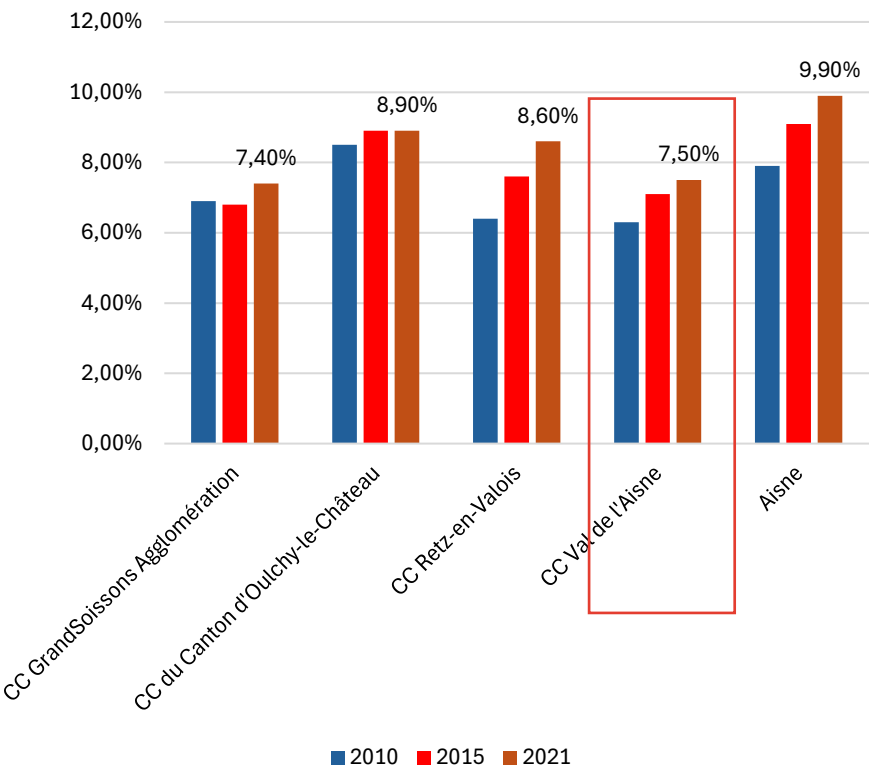


Tx.d'évolution annuel du nombre de logements vacants (2015-2021)

- Baisse du phénomène
- De 0 à 10%
- De 10 à 20%
- Plus de 20%



Evolution de la vacance entre 2010 et 2021



ATOUTS

- Une croissance du nombre de logements notable à l'échelle du PETR.
- Un parc composé de grandes maisons de qualité destinées aux ménages familiaux.
- Un marché de la revente et un marché locatif attractifs en termes de prix.

OPPORTUNITÉS

- Une attractivité des communes à proximité immédiate de Soissons en termes de prix et localisation.
- Un marché immobilier de « report » vis-à-vis de Soissons/Laon & Fismes, pouvant attirer des ménages familiaux/jeunes ménages/jeunes actifs cherchant un cadre de vie confortable en milieu rural.

FAIBLESSES

- Une absence de diversité dans le parc de logements.
- Un taux de logements vacants relativement important et en augmentation.
- Un marché locatif aujourd'hui contenu dans son activité, accentué par une composition du parc inadapté aux locataires au sein des principaux bourgs.
- Une dynamique de construction de logements en diminution.

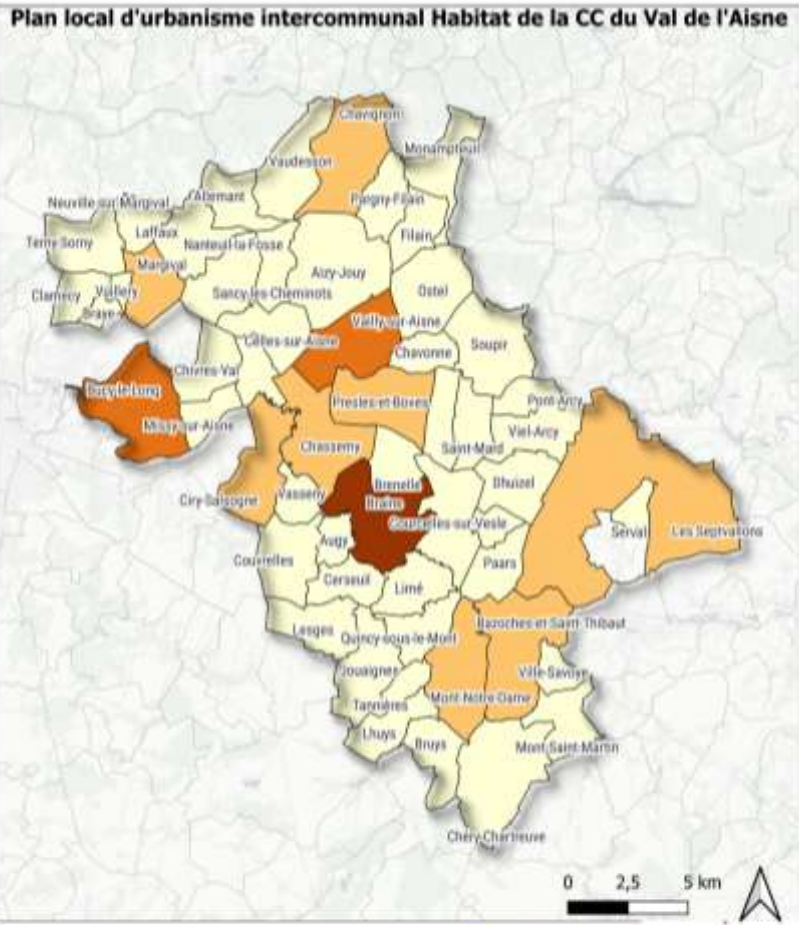
MENACES

- Un parc de logements ancien et vieillissant.
- Une précarité coût-énergie du logement subie pour certaines communes du territoire.
- Une inadéquation progressive du parc de logement qui risque de s'accroître vis-à-vis des besoins des populations issues du vieillissement et du desserrement.
- Une inadaptabilité accrue du parc aux besoins des locataires.

3. l'Economie

Un tissu économique rural : les principaux commerces et établissements se localisent sur quelques bourgs ruraux du territoire.

Les établissements

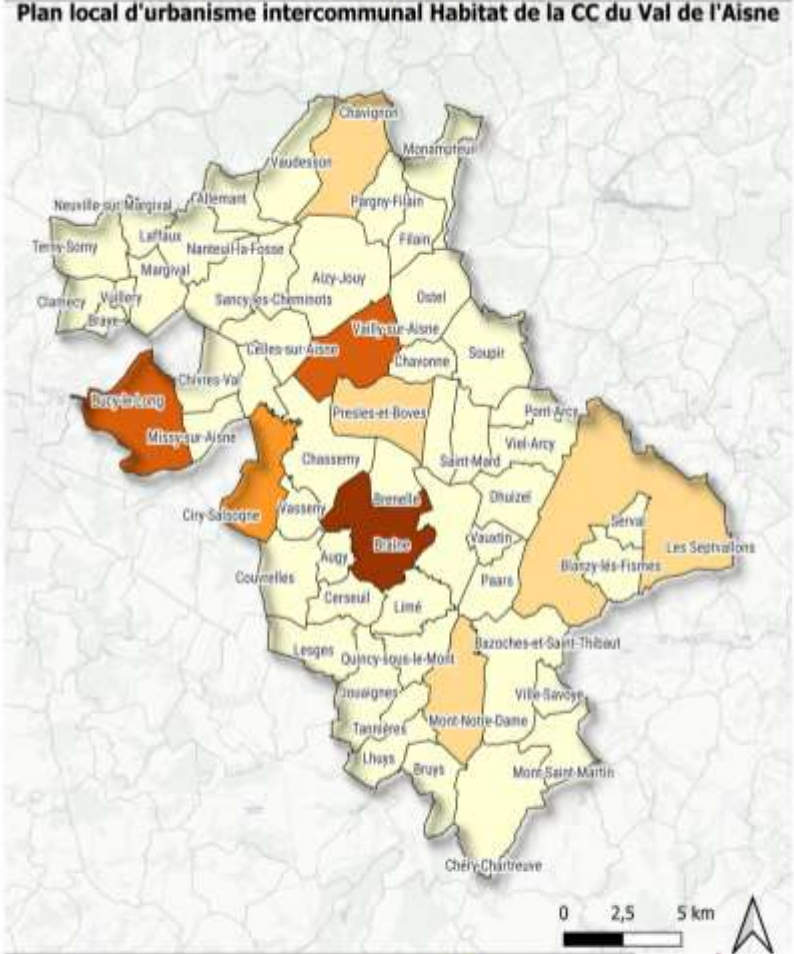


Nombre d'établissements en 2022

- 0 - 10
- 10 - 30
- 30 - 50
- Plus de 50



Les emplois

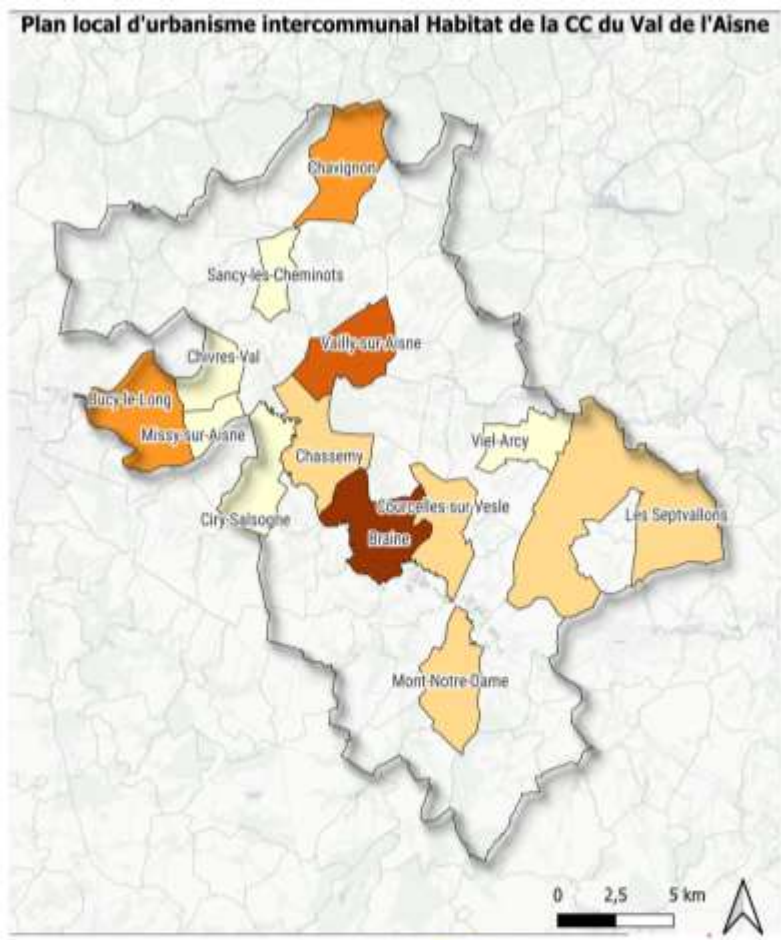


Nombre d'emplois en 2021

- Moins de 100
- De 100 à 300
- De 300 à 500
- De 500 à 800
- Plus de 800



Les commerces



Nombre de commerces en 2023

- 1
- 2
- 3
- 14
- 15

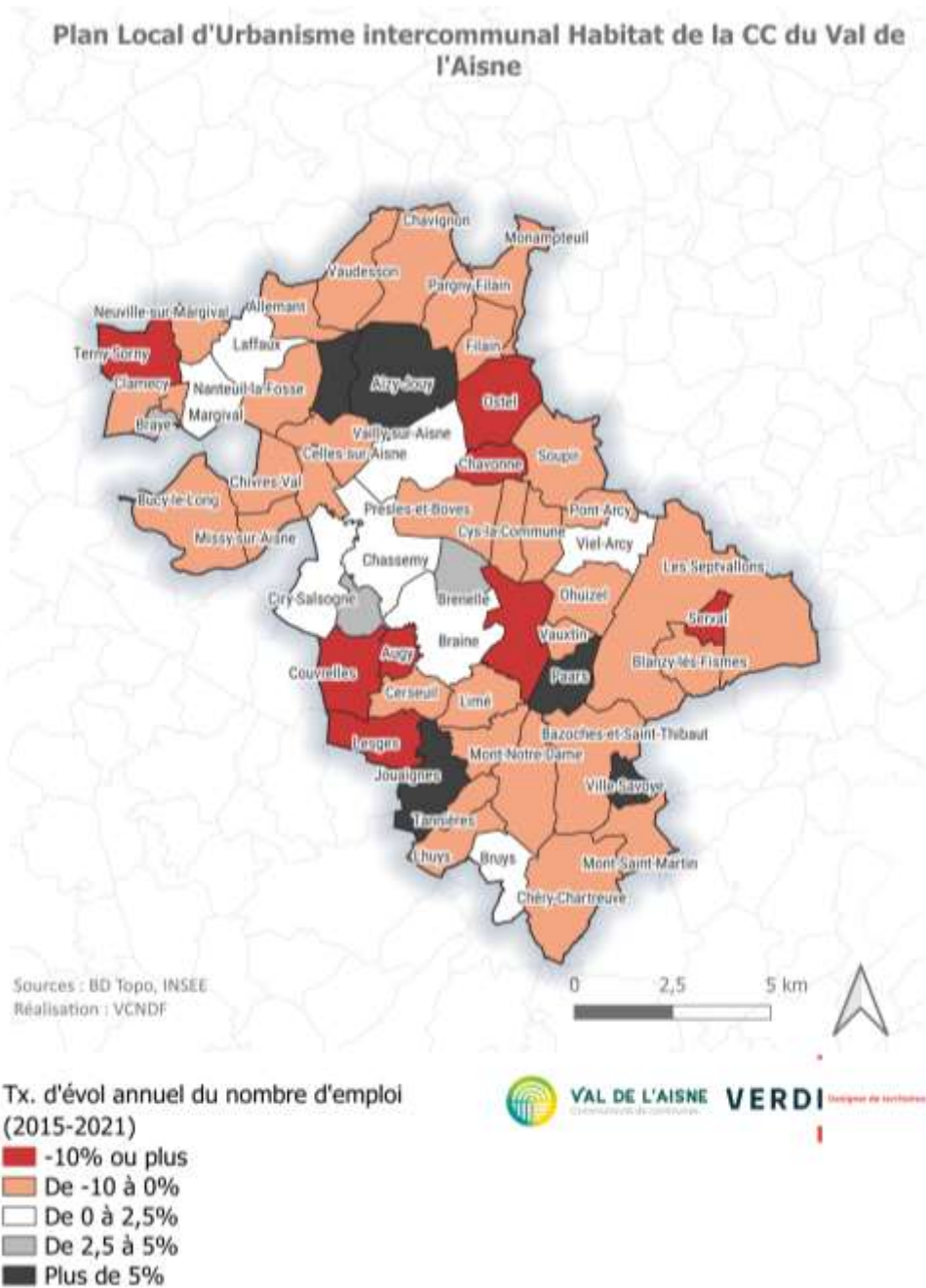
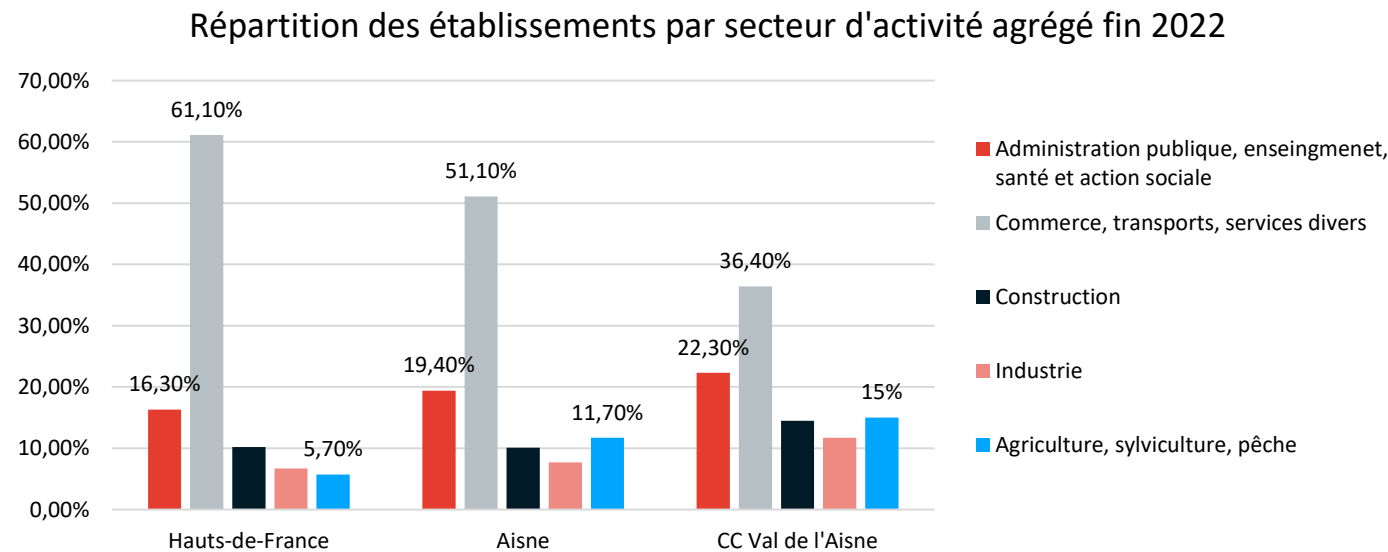


Une baisse généralisée de l'employabilité sur le territoire davantage prononcée sur quelques bourgs

- Taux de chômage : 10,4% en 2016 – 9,2% en 2022.
- Actifs ayant un emploi : 65,7% en 2016 – 68,2% en 2022.
- 3 829 emplois en 2022.

	Nombre d'emplois dans la zone			Evolution de l'emploi	
	2011	2016	2022	2011-2016	2016-2022
CC du Val de l'Aisne	3 934	4 069	3 829	3%	-5,8%

- Une place importante de l'agriculture dans le tissu économique du territoire.
- Une répartition de l'emploi agricole plus prononcée sur le Sud du territoire.

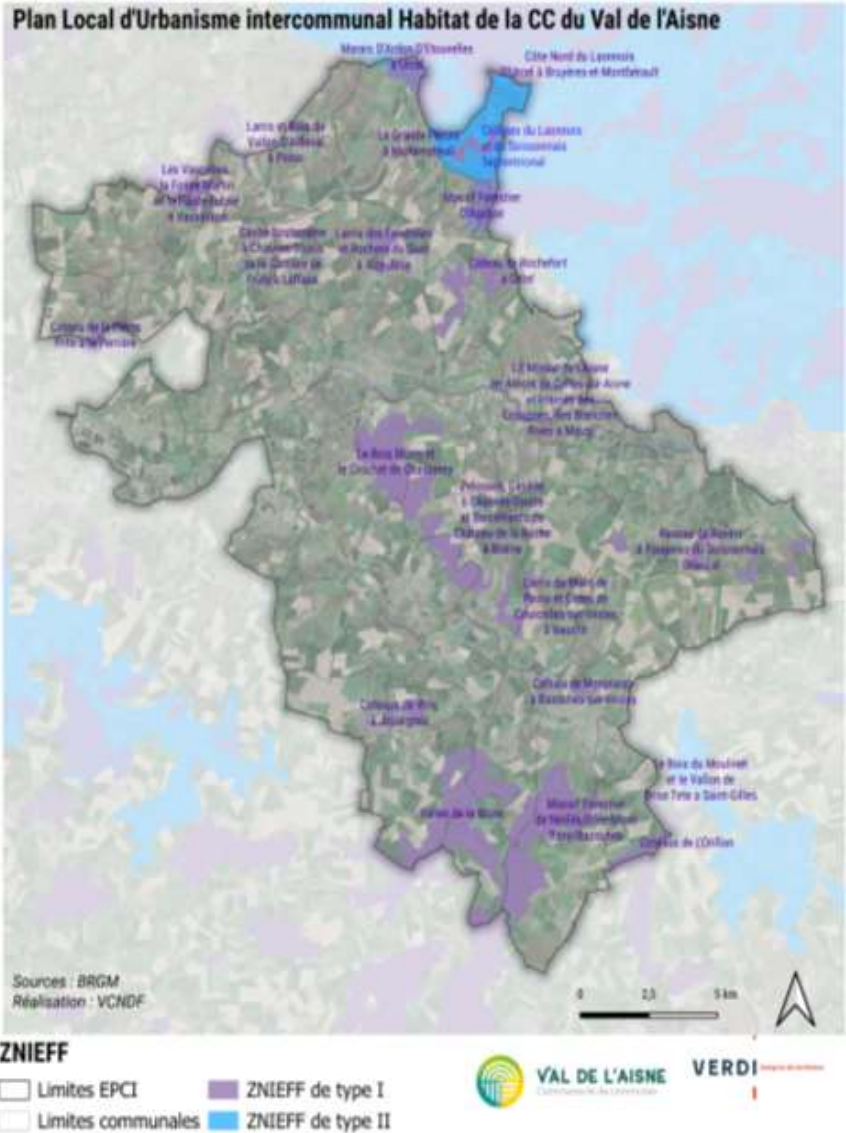


De nombreux atouts touristiques liés au remarquable patrimoine naturel et architectural

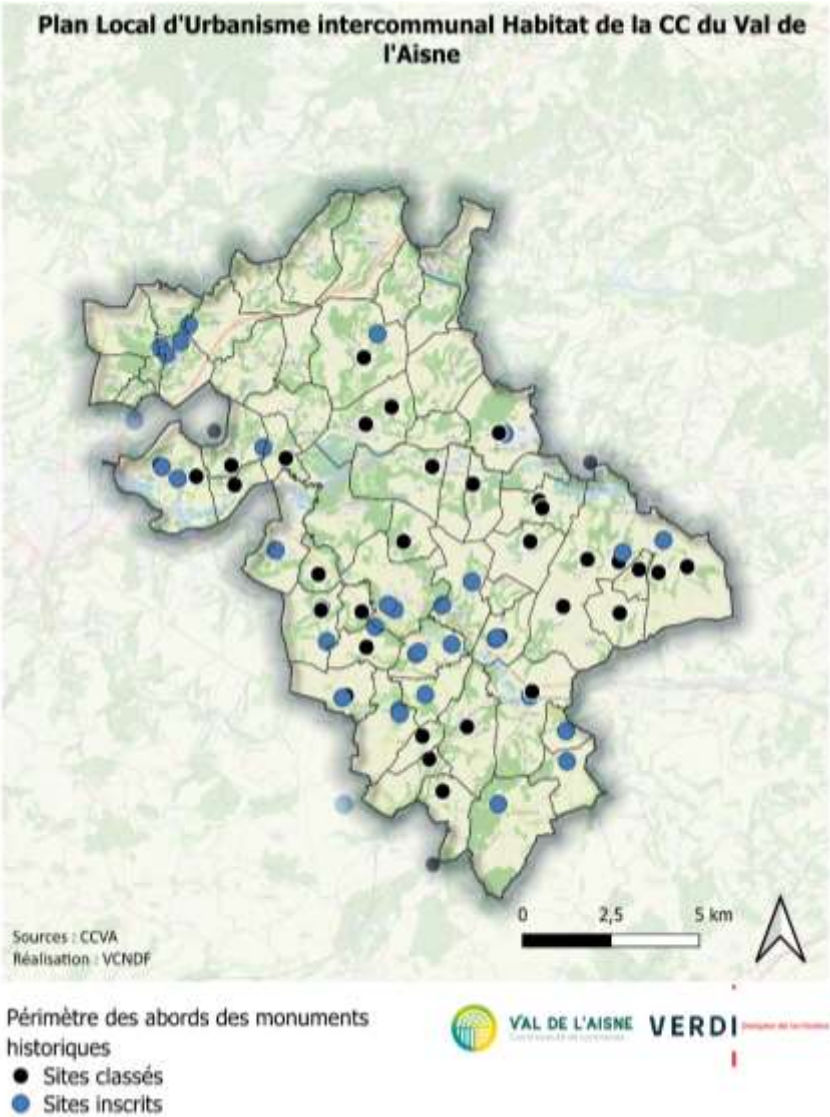
Milieux aquatiques



Zones naturelles



Les monuments historiques



ATOUTS

- Des zones d'activités positionnées le long des routes nationales et captant l'emploi du territoire.
- Une proportion d'emploi importante dans les secteurs primaires et secondaires (agriculture & industrie).
- Une augmentation de l'emploi agricole.
- Une stagnation sur le long terme du nombre d'emploi dans un contexte où l'emploi diminue au sein des territoires voisins.
- Une diminution à court terme du chômage.
- Un territoire attractif disposant d'aménités touristiques multiples.

FAIBLESSES

- Un poids économique du territoire relativement faible.
- Un taux de chômage en augmentation sur le long terme (depuis 2010).

OPPORTUNITÉS

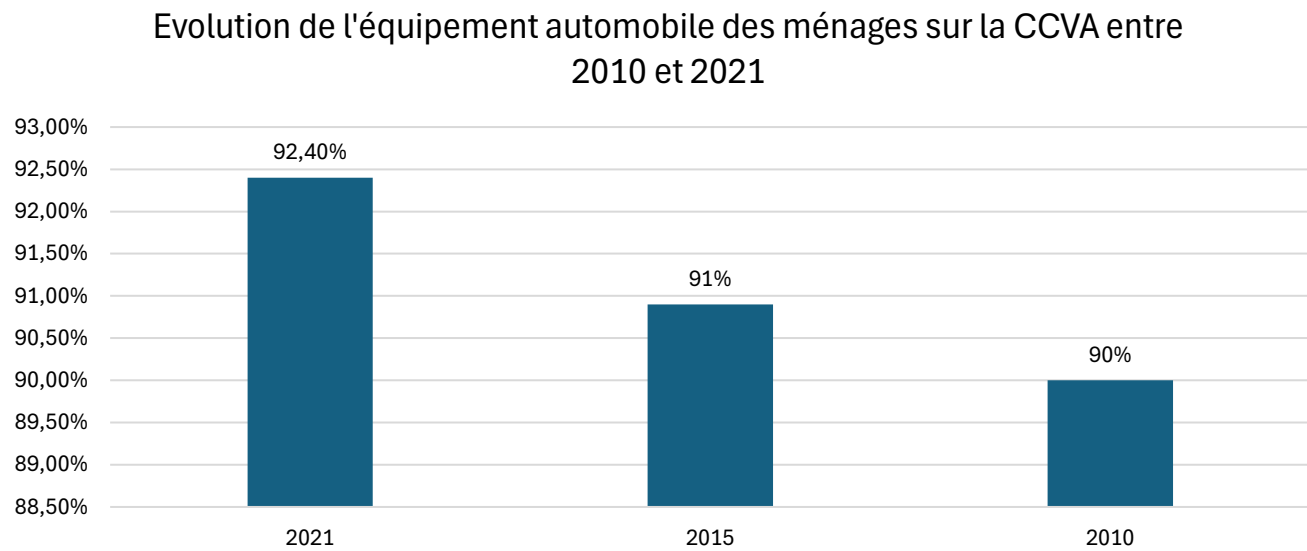
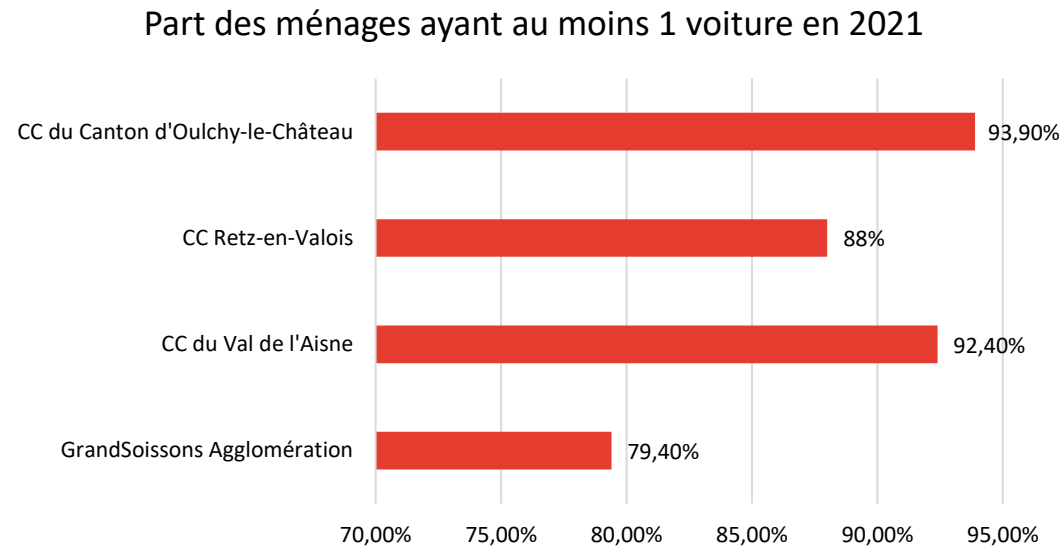
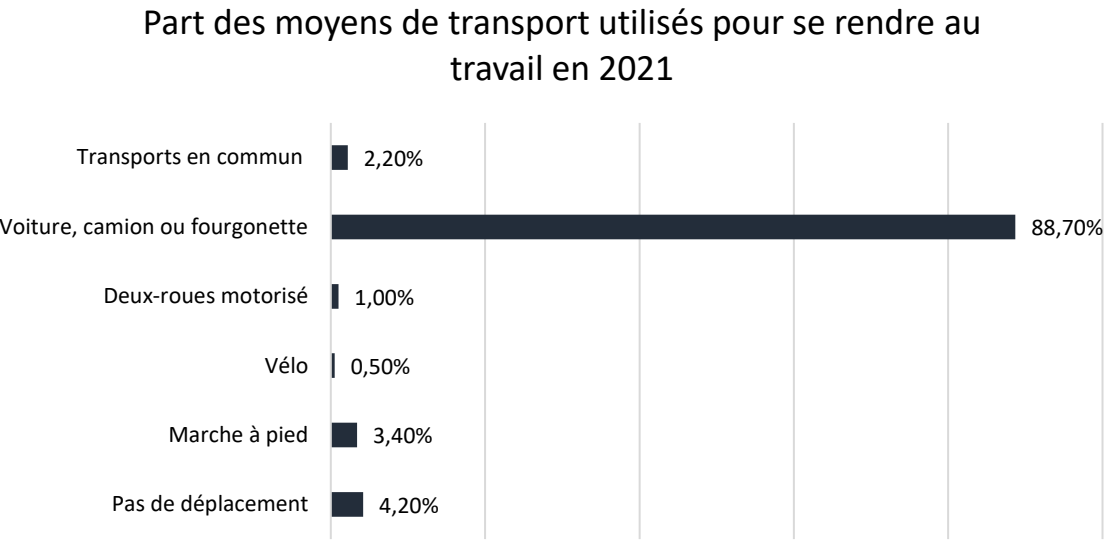
- Un tissu commercial concentré sur quelques communes de la CCVA, permettant une relative autonomie du territoire en biens & services de première nécessité.
- Une dynamique de création d'entreprises et d'établissements à poursuivre.
- Des itinéraires de randonnée à préserver et à valoriser en lien avec la qualité du patrimoine paysager du territoire.

MENACES

- Des zones d'activité en saturation ainsi que peu de disponibilité foncière présentes au sein des zones économiques.
- Un recul de l'emploi tertiaire connu qui pourrait s'accroître.

4. Les mobilités

Une place importante de la voiture pour les déplacements du quotidien



Des déplacements domicile-travail externes importants au sein des pôles voisins

- 72% des actifs du territoire ne travaillent pas dans le Val de l'Aisne.
- Des déplacements structurés par l'aire d'attraction de Reims pour les groupements Sud et Est du territoire, Soissons pour les Portes du Val de l'Aisne et Laon pour le Septentrionale.
- Des déplacements internes qui s'effectuent vers les principaux bourgs du territoire : Braine, Vailly Ciry-Salsogne, Bucy et les Septvallons.

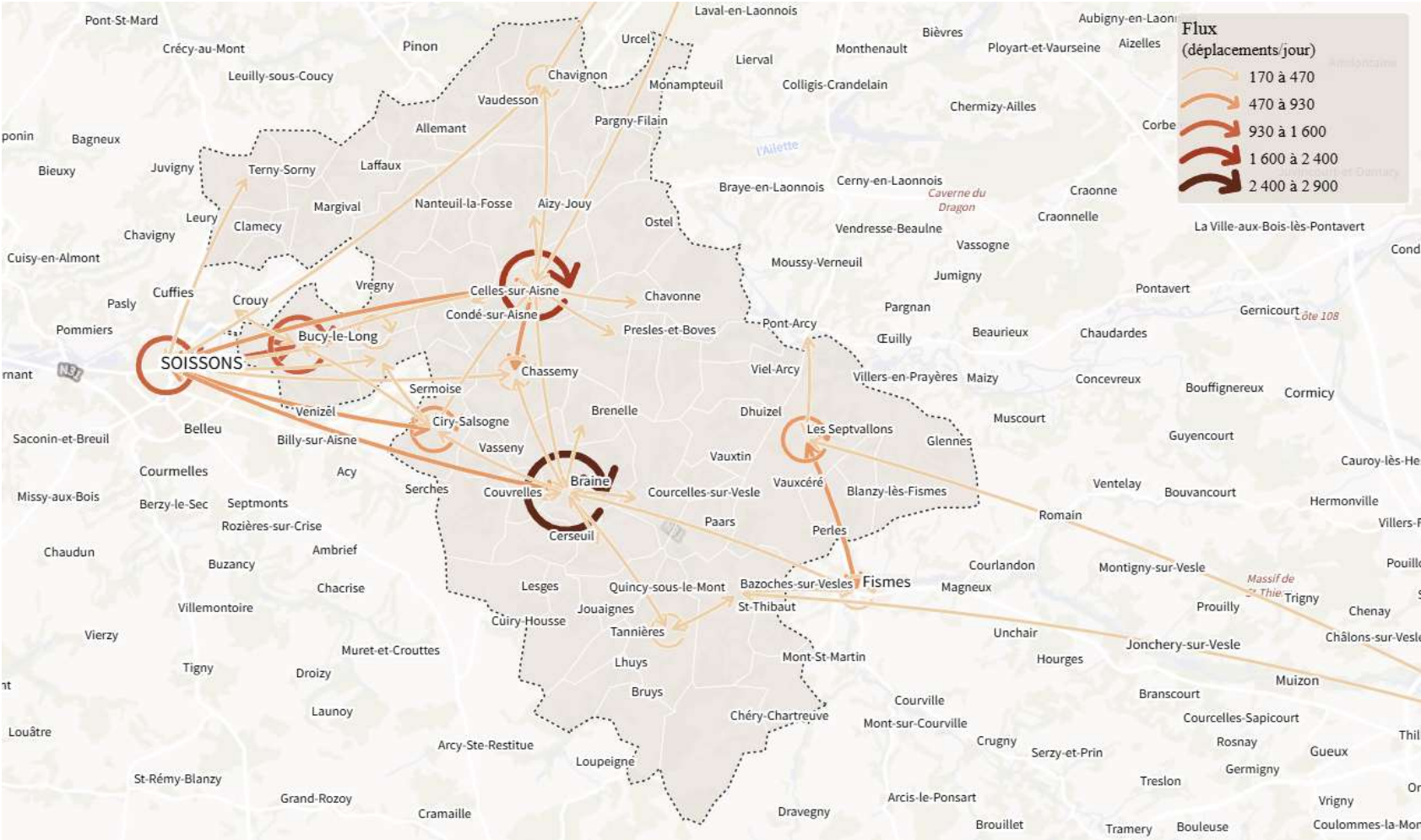
EPCI	Flux domicile-travail en 2022
Grand Soissons	2 500
Grand Reims	1 531
Pays de Laon	648
Retz-en-Valois	249
Grand Paris	240
CA Château-Thierry	219



Des flux de déplacement du quotidien organisés en « triangle » autour de Braine, Vailly-sur-Aisne, Bucy-le-Long et Soissons.

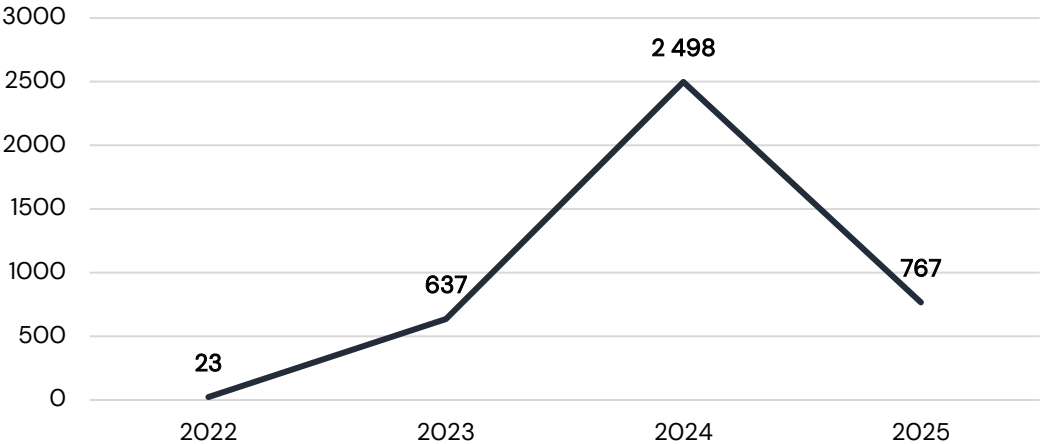
- Un peu plus de la moitié des déplacements sont effectués en interne.
- Environ 20% des déplacements s'effectuent vers ou depuis Soissons.
- 8% sont organisés vers ou depuis Reims et 5% pour Laon.

Répartition du nombre de déplacements du quotidien en fonction de la distance effectuée

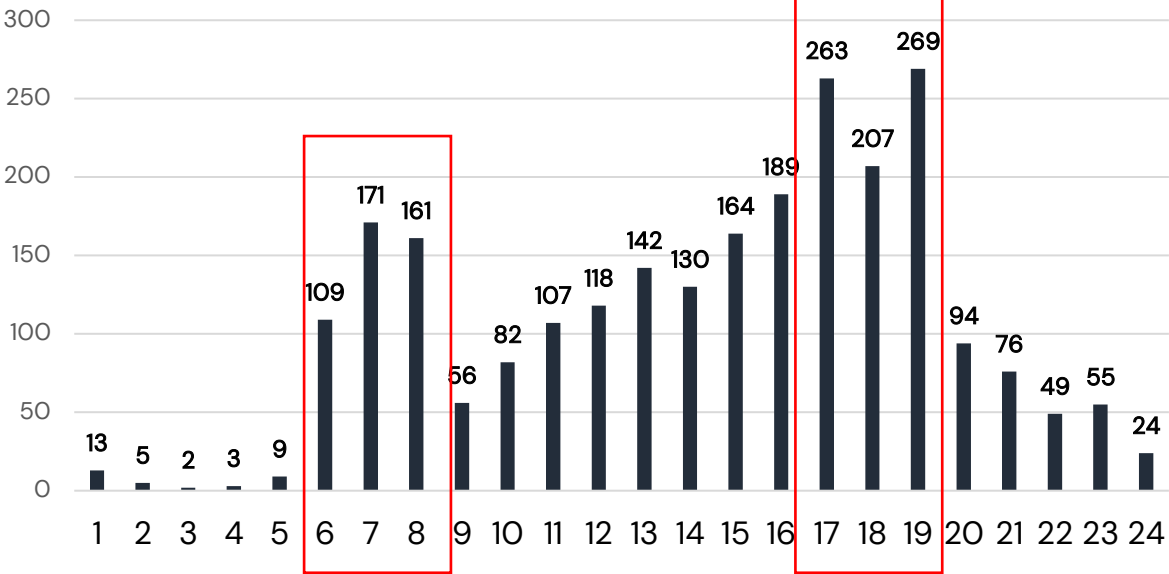


Le covoiturage : un enjeu d'accompagnement et de développement d'une pratique en augmentation sur le territoire.

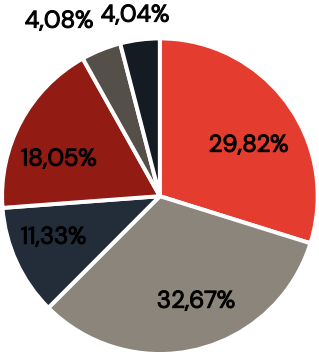
Evolution du nombre de trajet
(covoiturage de courte distance : trajet < à une distance de 80km)



Trajets par horaire en 2024 (covoiturage de courte distance)



Répartition des trajets par distance en 2024



Quelques données de contextes...

- 2,03 personnes par véhicule.
- 21km de distance moyenne, contre 31km en 2023.
- Temps moyen des trajets : 22 minutes, contre 30 minutes en 2023.
- 10% des trajets sont réalisés à l'intérieur du territoire, contre 4,2% en 2023.
- 10 tonnes de CO2 économisés contre 4t en 2023.

Les trajets les plus fréquentés et les communes recensant le plus de covoitureurs en 2024

Trajets les plus fréquentés

Nom	Nombre
Bucy-le-Long - Soissons	339
Bazoches-et-Saint-Thibaut - Reims	248
Soissons - Vailly-sur-Aisne	84
Crouy - Presles-et-Boves	67
Courcelles-sur-Vesle - Soissons	50
Paars - Reims	41
Nanteuil-la-Fosse - Villeneuve-Saint-Germain	35
Chavignon - Soissons	35
Braine - Soissons	32
Crouy - Margival	28

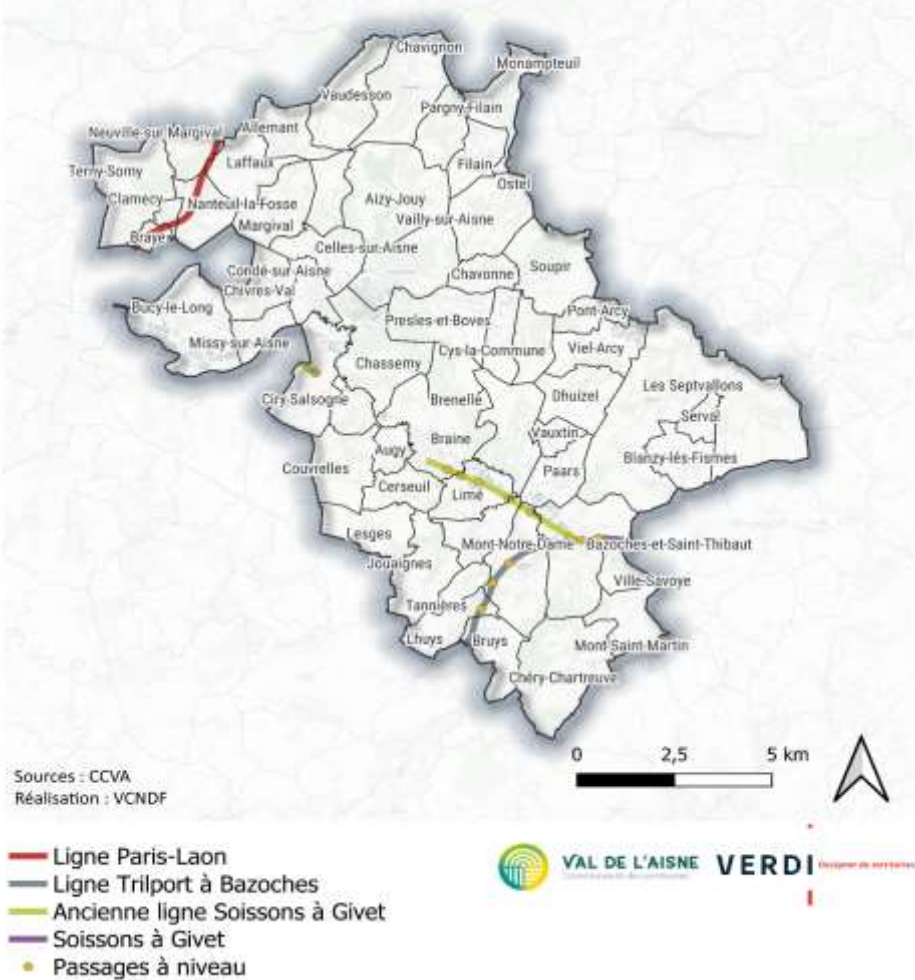
Communes recensant le plus de covoitureurs

Nom	Nombre
Bucy-le-Long	576
Vailly-sur-Aisne	340
Bazoches-et-Saint-Thibaut	279
Braine	213
Presles-et-Boves	96
Ciry-Salsogne	95
Courcelles-sur-Vesle	85
Missy-sur-Aisne	83
Les Septvallons	73
Condé-sur-Aisne	73

Les modes actifs :

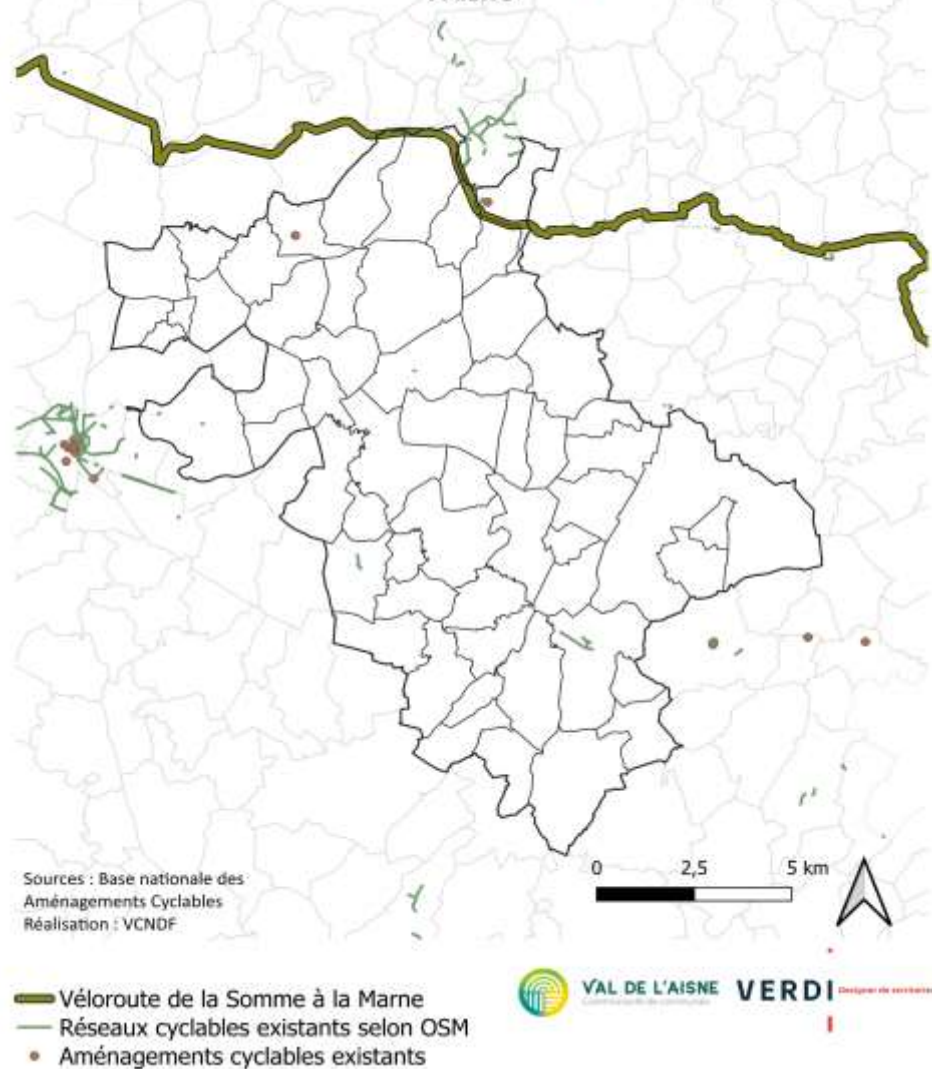
Le transport en TER

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat de la CC du Val de l'Aisne

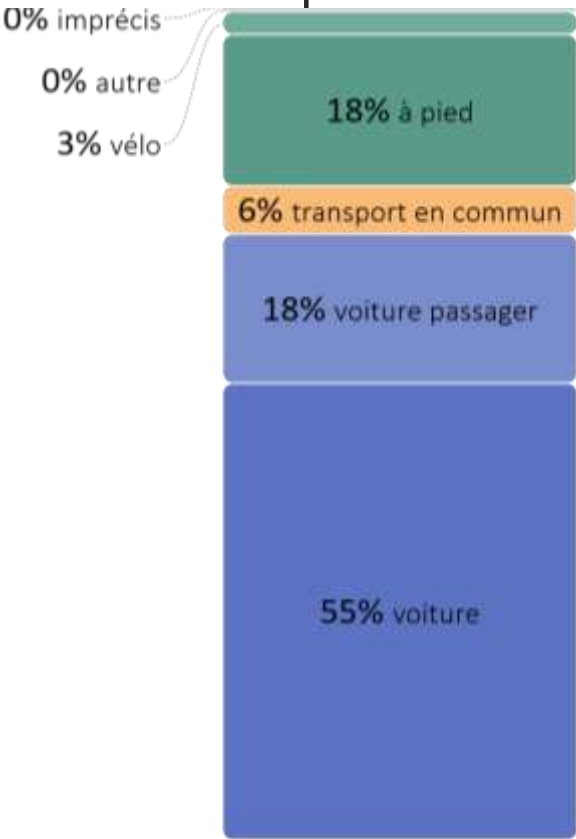


Les aménagements cyclables.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat de la CC du Val de l'Aisne



Répartition des modes employés lors de déplacements quotidiens



Répartition modale en nombre de déplacements

ATOUTS

- Un réseau secondaire de routes nationales qui permet de relier facilement les pôles voisins.
- Un potentiel de développement du covoiturage en lien avec l'évolution des pratiques en cours.
- Des lignes interurbaines et scolaires maillant le territoire.
- Un trafic véhicule peu dense.

OPPORTUNITÉS

- Des itinéraires de randonnées et vélo touristiques à valoriser.
- Un accompagnement des pratiques de covoiturage à mener.
- Des réseaux cyclables à développer en continuité de Soissons et de la Véloroute.
- Un accompagnement dans les changements des modes de déplacement sur les courtes distances.

FAIBLESSES

- Des lignes TER ne desservant plus de voyageurs.
- Des itinéraires cyclables peu connus et essentiellement à vocation de loisirs.
- Un accompagnement inexistant des pratiques de covoiturage.
- Une dépendance de la voiture accrue par : une armature routière dense et développée, des trajets domicile-travail majoritairement effectués sur de longues distances, une desserte en TER quasiment inexistante, une offre en TC axée sur quelques communes du territoire, en continuité de Soissons.

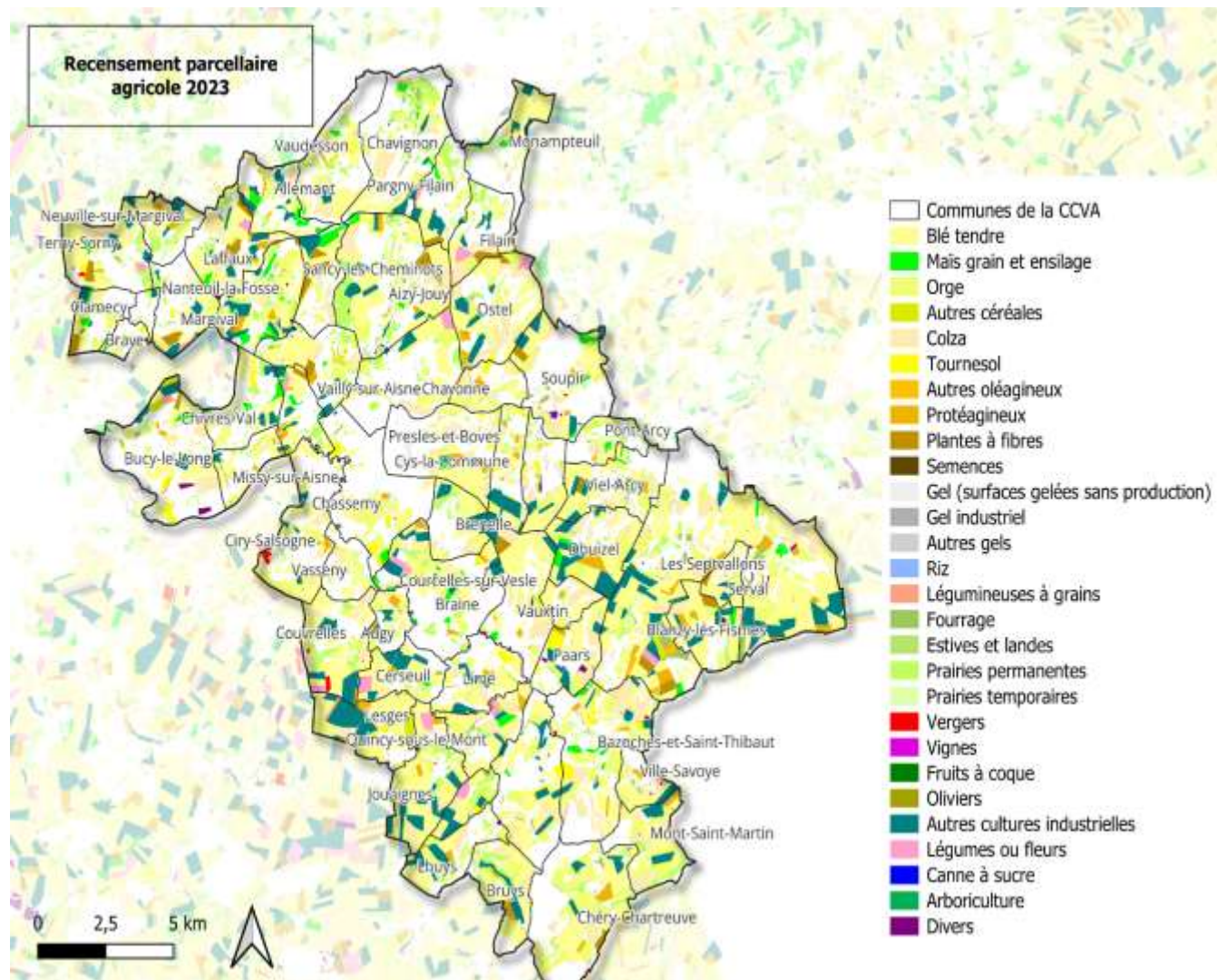
MENACES

- Une dépendance certaine à la voiture, générant une vulnérabilité énergétique liée au coût de l'essence qui peut s'accroître, en lien avec la hausse des prix sur le carburant.
- L'absence d'alternatives à la voiture proposées sur les trajets de petites/moyennes distance, renforçant la dépendance à la voiture pour les communes.

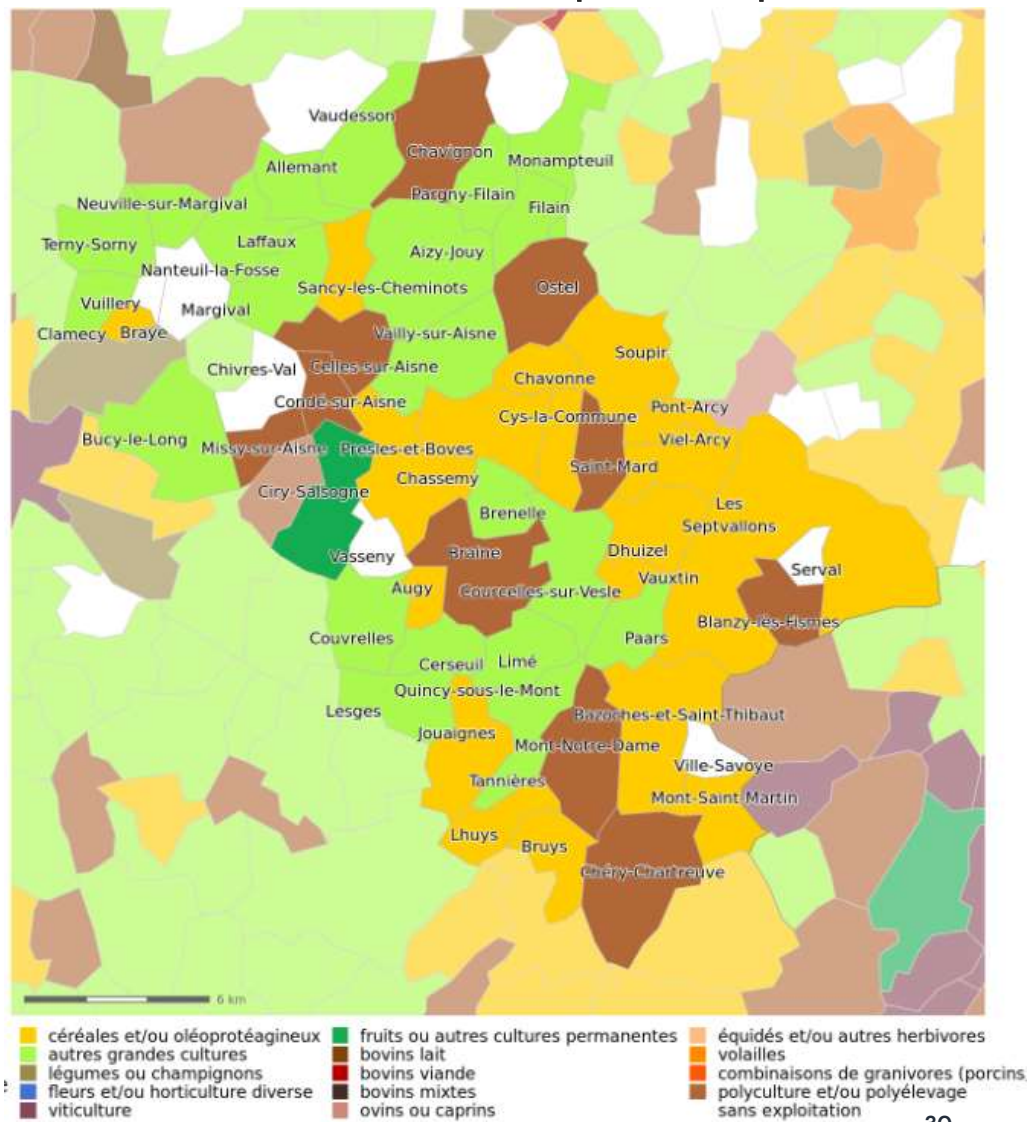
5. L'agriculture

Caractéristique générale : une orientation différente des exploitations en fonction du secteur.

Les différentes cultures du territoire



Orientation technico-économique des exploitations



Dimension économique des exploitations

- Une part de l'emploi agricole en augmentation, passant de 5,6 à 8,2% lors de la dernière période, mais une diminution du nombre d'actifs, passant de 512 en 2010 à 447 en 2020 (le nombre d'emplois total diminue sur le territoire, mais l'emploi agricole augmente).

Evolution de la Surface agricole utile

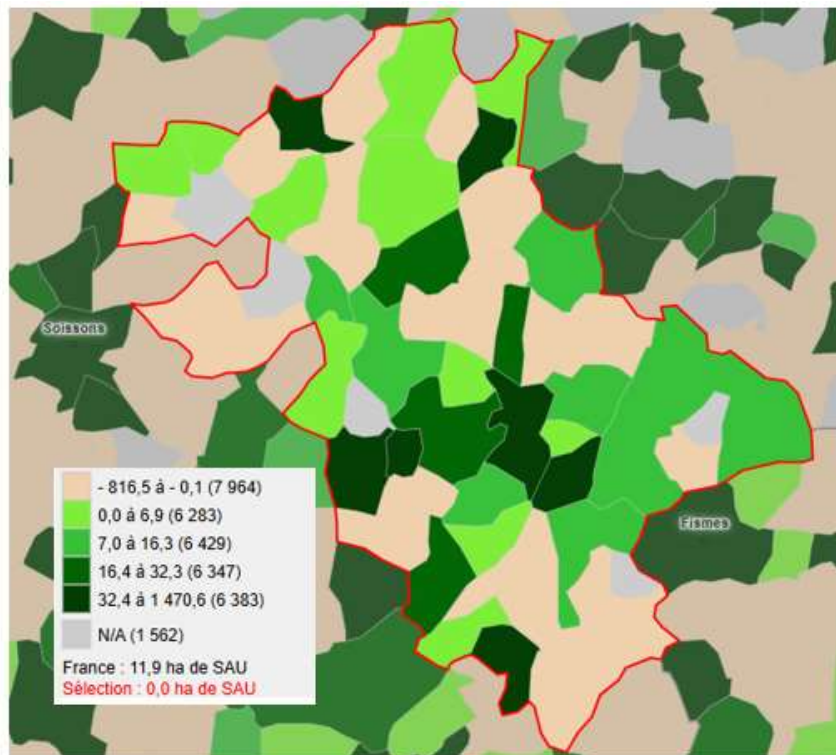
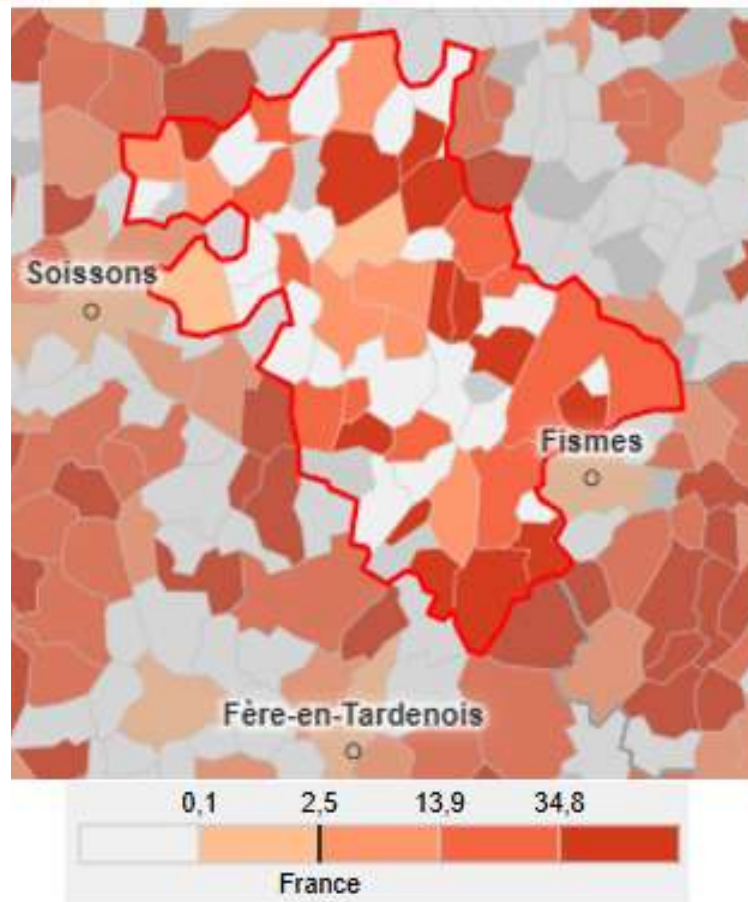


Figure 23. Evolution de la SAU moyenne entre 2010 et 2020 - Source : Observatoire des Territoires

Part de l'emploi dans l'agriculture



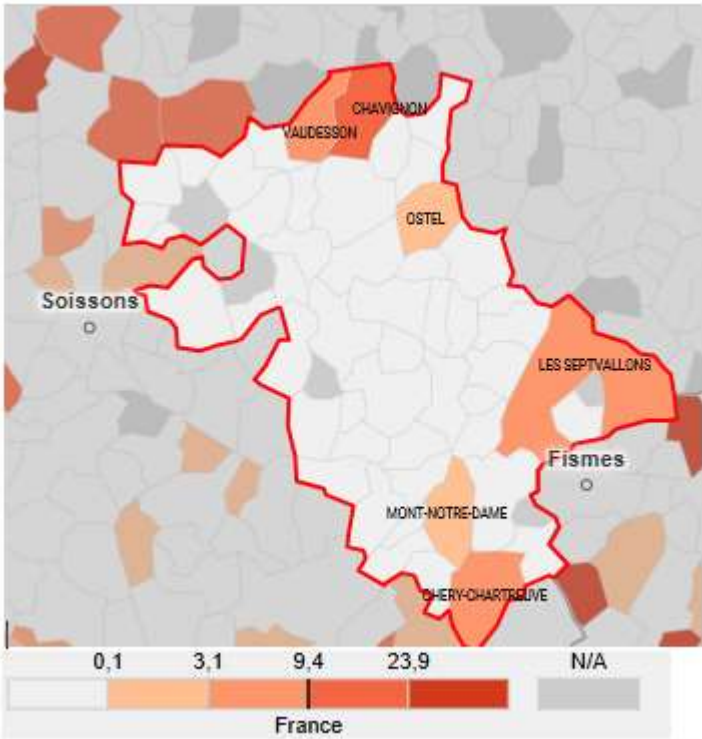
Nombre d'exploitations agricoles



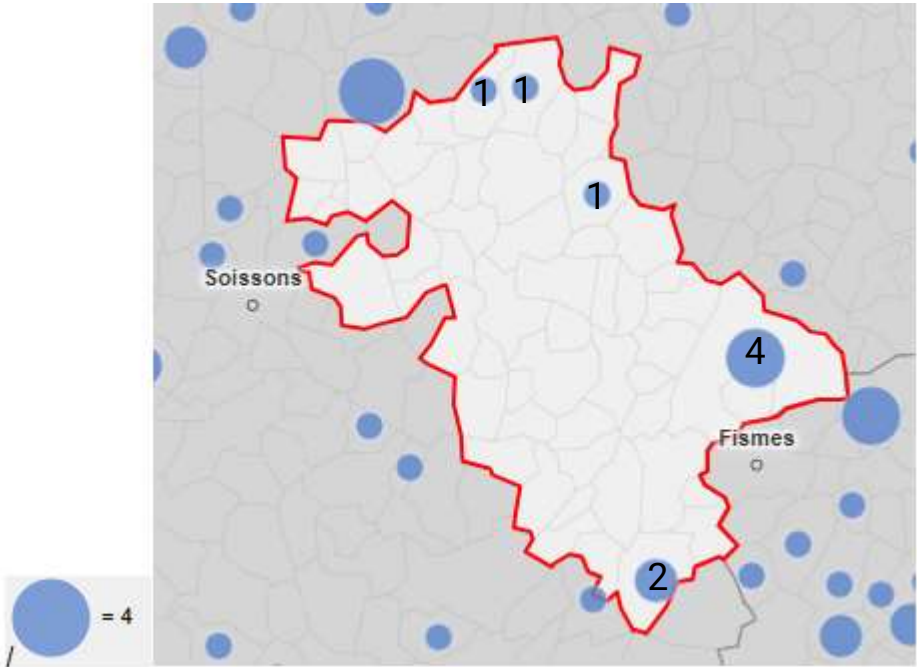
L'agriculture biologique : une pratique relativement faible, mais en augmentation.

- Un territoire peu développé en agriculture biologique, mais une augmentation de la pratique observée depuis 2010.

Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) 2020 – *Source* : Observatoire des Territoires



Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2023 – *Source* : Observatoire des Territoires



	Exploitations en agriculture biologique	
	2010	2020
Hauts-de-France	372	1 193
Aisne	47	221
CCVA	3	12

ATOUTS

- L'occupation du sol témoigne de la grande part d'espaces agricoles sur le territoire.
- L'emploi agricole est en augmentation sur le territoire.
- 3 aires de protection IGP.
- Une stagnation de la Surface agricole utile et du nombre d'exploitations.

OPPORTUNITÉS

- Des démarches de diversification et de valorisation à mettre en avant.
- Accompagner et soutenir la hausse de la pratique de l'Agriculture Biologique.

FAIBLESSES

- Un recul du nombre d'actifs agricoles.
- Un vieillissement des chefs d'exploitation et une diminution forte de la main d'œuvre familiale, posant la question de la succession des pratiques agricoles.

MENACES

- Une consommation de terres agricoles et naturelles en lien avec le développement de l'urbanisation (52,9 ha consommés pour de l'habitat entre 2011 et 2021).
- Des perspectives de transmission des terres incertaines.
- L'accentuation du phénomène de vieillissement des exploitations.

6. Le paysage

3 unités paysagères divisent le territoire

L'Inventaire des Paysages de l'Aisne divise le territoire de la CCVA en trois unités paysagères :

- **Le plateau du Soissonnais,**
- **La Vallée de l'Aisne,**
- **l'Orxois-Tardenois** sur sa partie sud.

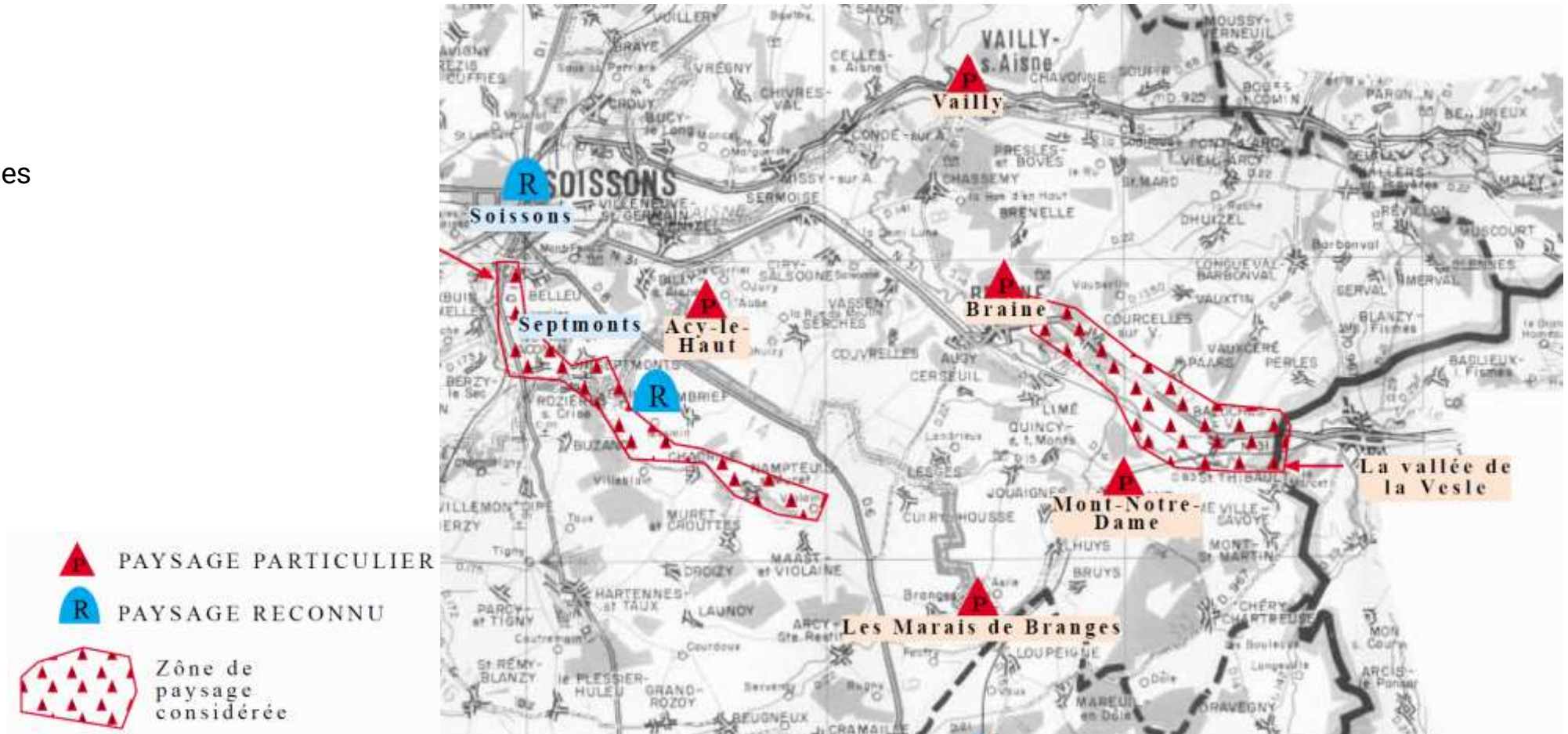
La CC du Val de l'Aisne est un territoire également marqué par les vallées avec notamment la **Vallée de l'Ailette** et la **Vallée de la Vesle** qui occupent une majeure partie du territoire.



Les paysages particuliers

Un paysage particulier désigne le caractère différent de l'entité dans lequel il se situe, un caractère insolite, une ambiance particulière ou originale. Plusieurs existent sur le territoire :

- Vailly-sur-Aisne
- Mont-Notre-Dame
- La vallée de la Vesle
- Les Marais de Branges
- Braine



Le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti de la CCVA est typique du Soissonnais, notamment dans la partie Ouest du territoire, alors que le Sud-Est est soumis à l'influence briarde. En règle générale, les villages présentent une trame bâtie dense, les maisons sont implantées sur l'alignement de la voirie selon une morphologie le plus souvent linéaire.

Le patrimoine culturel est riche et varié, de nombreuses églises romanes et gothiques sont présentes dans les communes de la CCVA. On recense des manoirs (Révillon), des fermes (de Montgarny à Margival, à Limé, Bruys), des châteaux (Bucy-le-Long) ou encore le Fort de Condé à Chivres-Val.



Une architecture typique du Soissonnais à Bucy-le-Long



Une morphologie linéaire du bâti, l'exemple typique de Bucy-le-Long

ATOUTS

- De nombreux bâtiments identifiés aux monuments historiques.
- Un territoire caractérisé par un riche patrimoine bâti et des morphologies urbaines variées.
- Un territoire marqué par différents paysages.
- Un patrimoine naturel de qualité .

OPPORTUNITÉS

- La protection des éléments identitaires du patrimoine bâti et naturel.
- Accompagner le développement du tourisme de patrimoine sur le territoire.
- Des possibilités de valorisation des entrées de ville par la mise en valeur des paysages (des ZAE notamment).

FAIBLESSES

- Quelques entrées d'agglomération marquées par l'activité économique ou de l'extension en rupture avec l'architecture typique du bâti.
- Des axes de transport constituant parfois des ruptures dans le paysage .

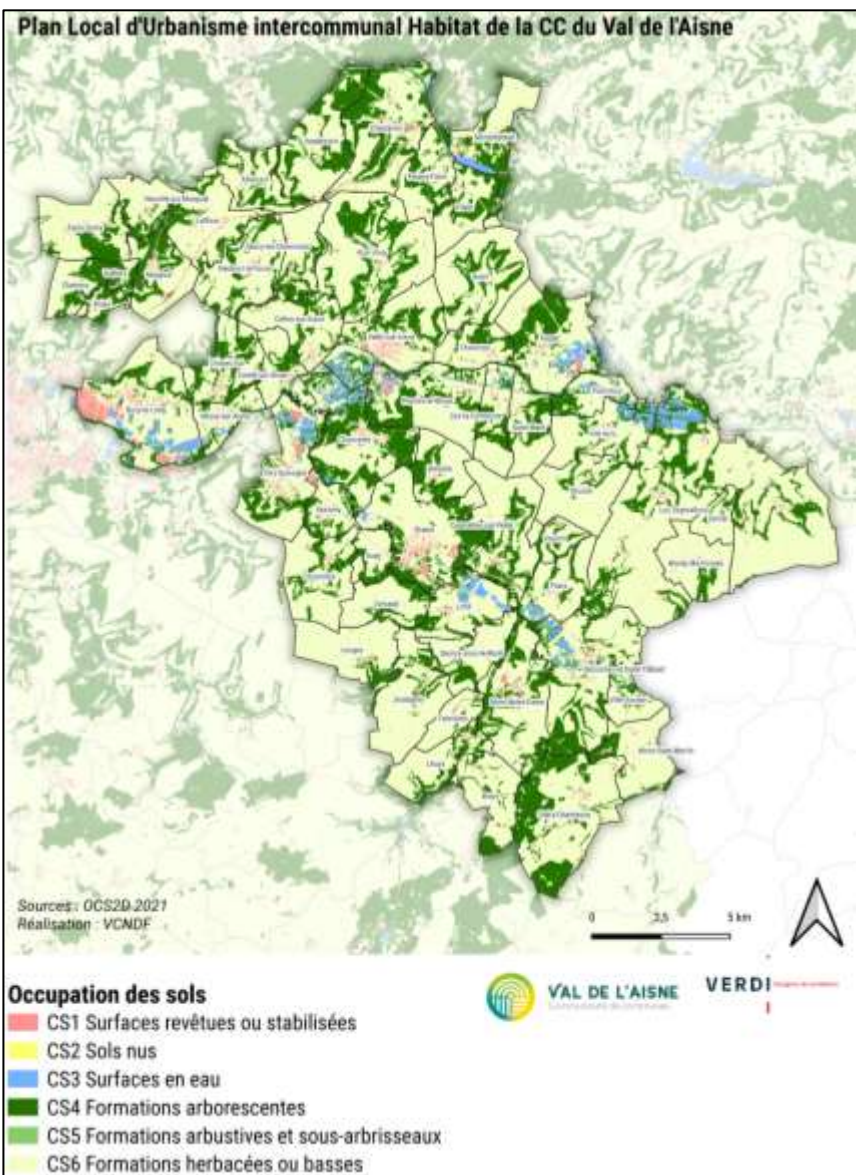
MENACES

- La banalisation des formes urbaines avec des constructions mal intégrées à leur environnement.
- De nouvelles constructions peu harmonieuses avec le patrimoine architectural et bâti du territoire.
- L'urbanisation en entrée de ville pourrait modifier et banaliser le paysage .
- Le manque d'exigence environnementale et architecturale.

7. Milieux naturels et biodiversité

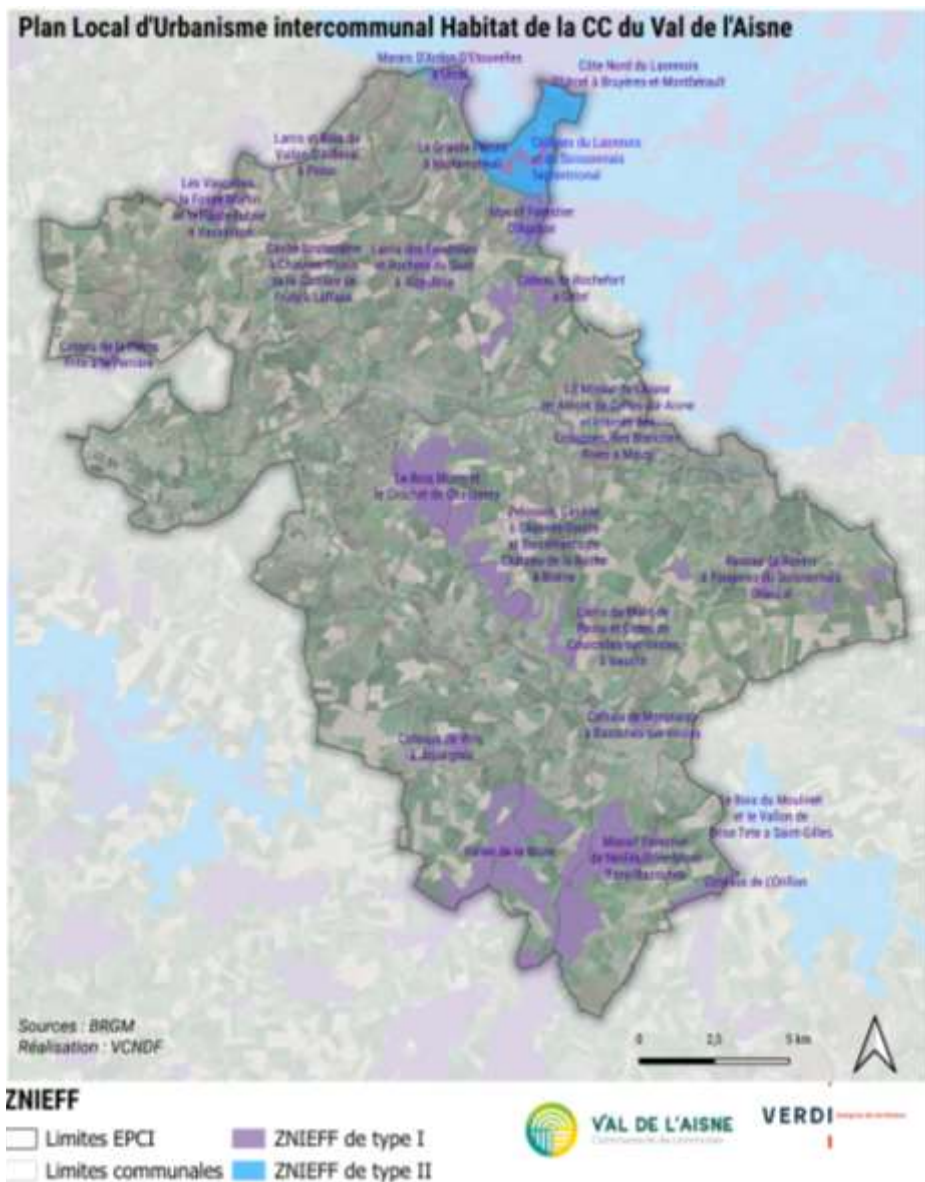
- **L'Aisne**, affluent de l'Oise et principal cours d'eau du territoire.
- **La Vesle**, affluent de l'Aisne et cours d'eau de faible débit. Il est orienté est/ouest et coule de la plaine champenoise en amont de Reims à la confluence avec l'Aisne à Condé-sur-Aisne.
- **L'Ailette**, sur la frange Nord du territoire. Elle s'écoule parallèlement à l'Aisne avant de se jeter dans l'Oise au sud de Chauny.

Les espaces forestiers et naturels représentent 42% du territoire, seulement 3,6% est considéré comme surfaces bâties et artificialisées.



Un territoire rural riche en milieux naturels et aquatiques (2).

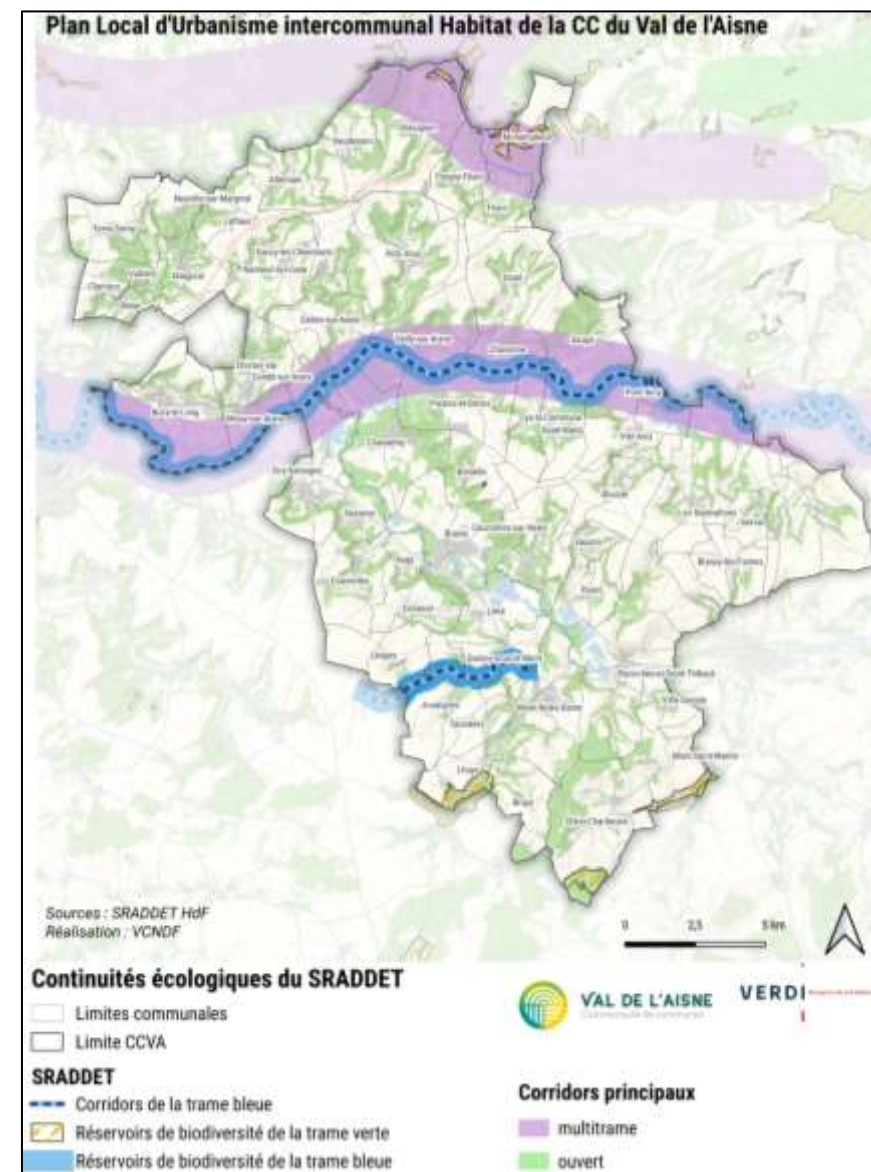
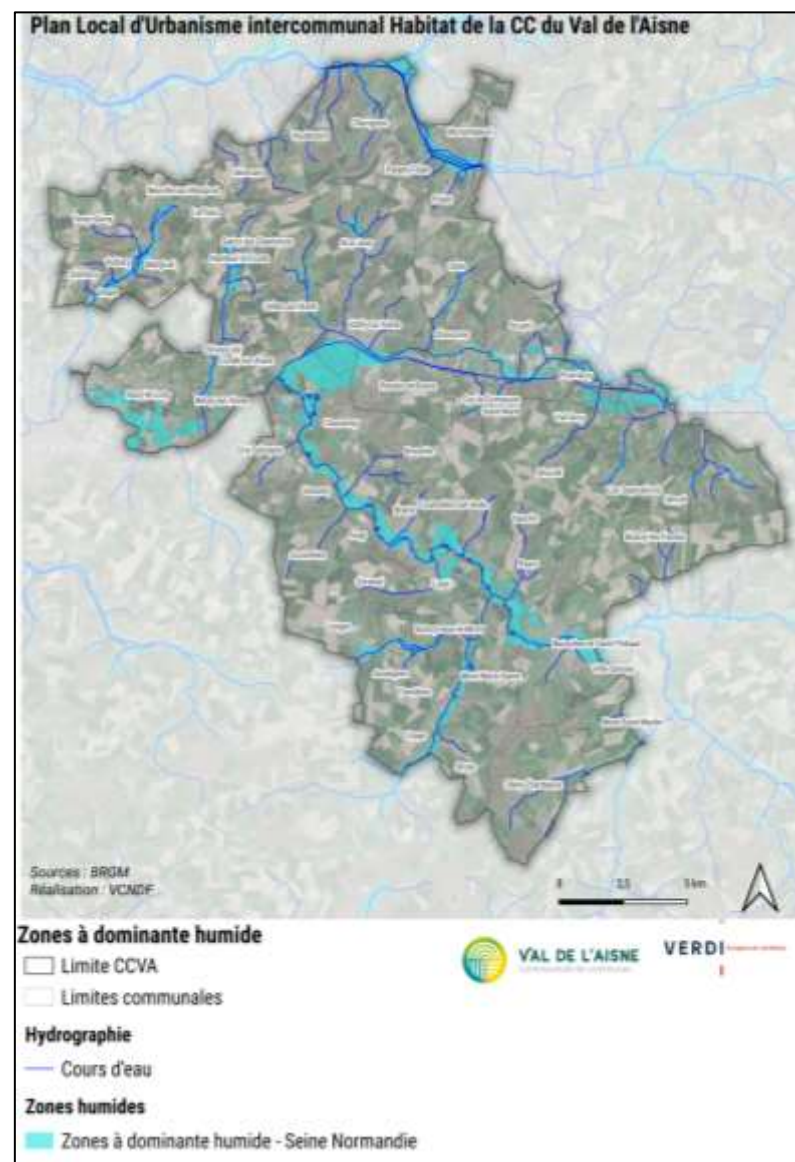
- 23 zones naturelles d'intérêt Écologique, floristique et faunique sont comprises dans le territoire.
- A cela s'ajoute 22 espaces naturels sensibles.



Les corridors et les continuités écologiques du Val de l'Aisne.

Un corridor, met en communication, des espaces naturels favorables à une espèce, ou à un groupe d'espèce. Un bio-corridor est un milieu, ou un réseau de milieux naturels, répondant à certains besoins fondamentaux de ces espèces : se déplacer ou se propager. Ils permettent les échanges entre des populations, assurant ainsi le brassage génétique nécessaire à leur maintien.

- 2 corridors multi-trame (verte et bleue) et 2 corridors de la trame bleue sont identifiés sur le Val de l'Aisne.



ATOUTS

- De nombreuses ZNIEFF et ENS se situent sur le territoire, attestant de la richesse des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la CCVA.
- Deux sites classés au titre de la directive Habitat Natura 2000.
- Des zones à dominante humide au niveau des principaux cours d'eau.
- Une faible urbanisation préservant les corridors écologiques.

OPPORTUNITÉS

- Utiliser et décliner la Trame Verte et Bleue à l'échelle du PLUi pour restaurer et préserver la biodiversité du territoire.
- Poursuivre la lutte contre l'imperméabilisation des sols.
- La mise en œuvre de mesures de réduction et de compensation dans les plans, programmes et projets permettant d'augmenter la biodiversité.

FAIBLESSES

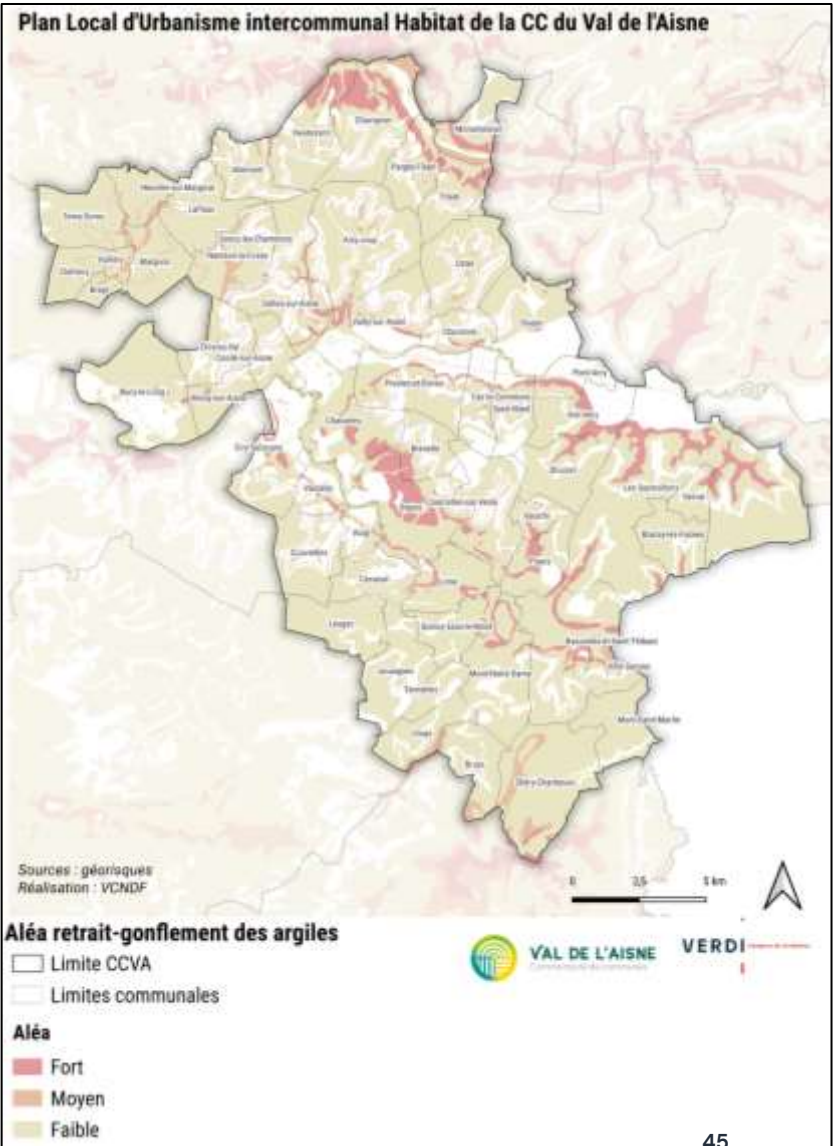
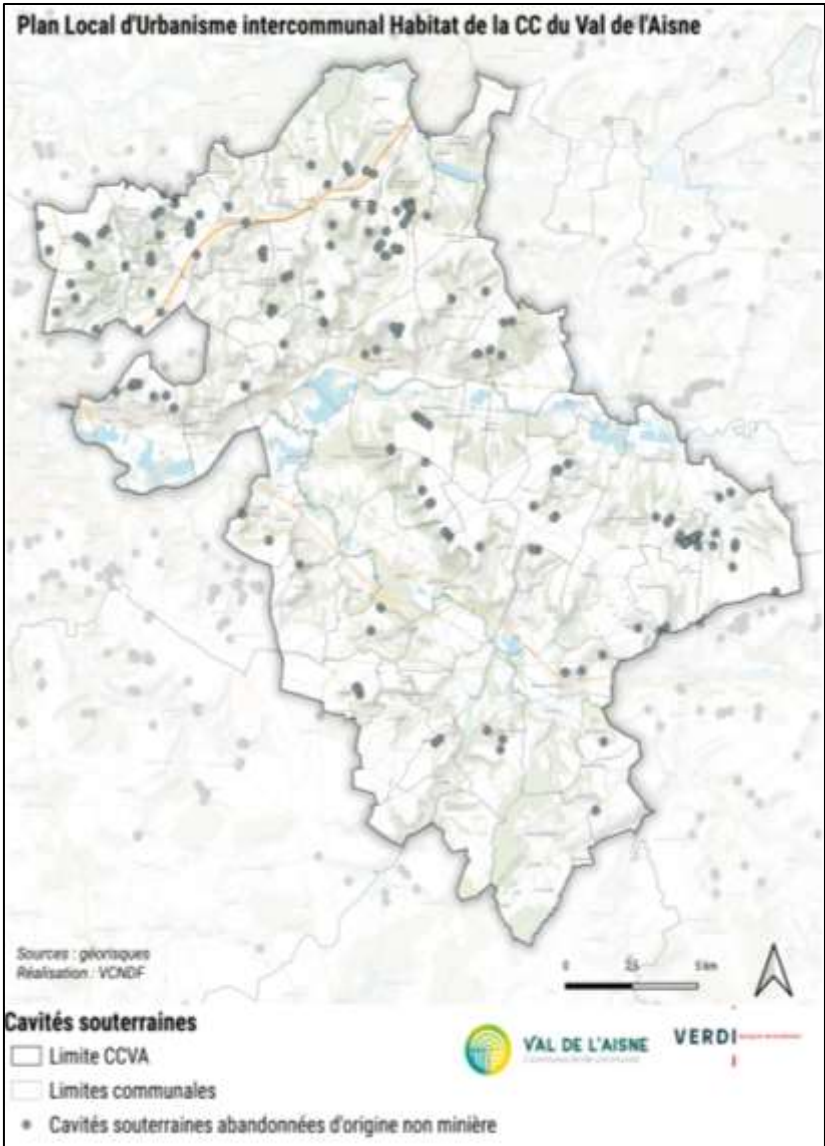
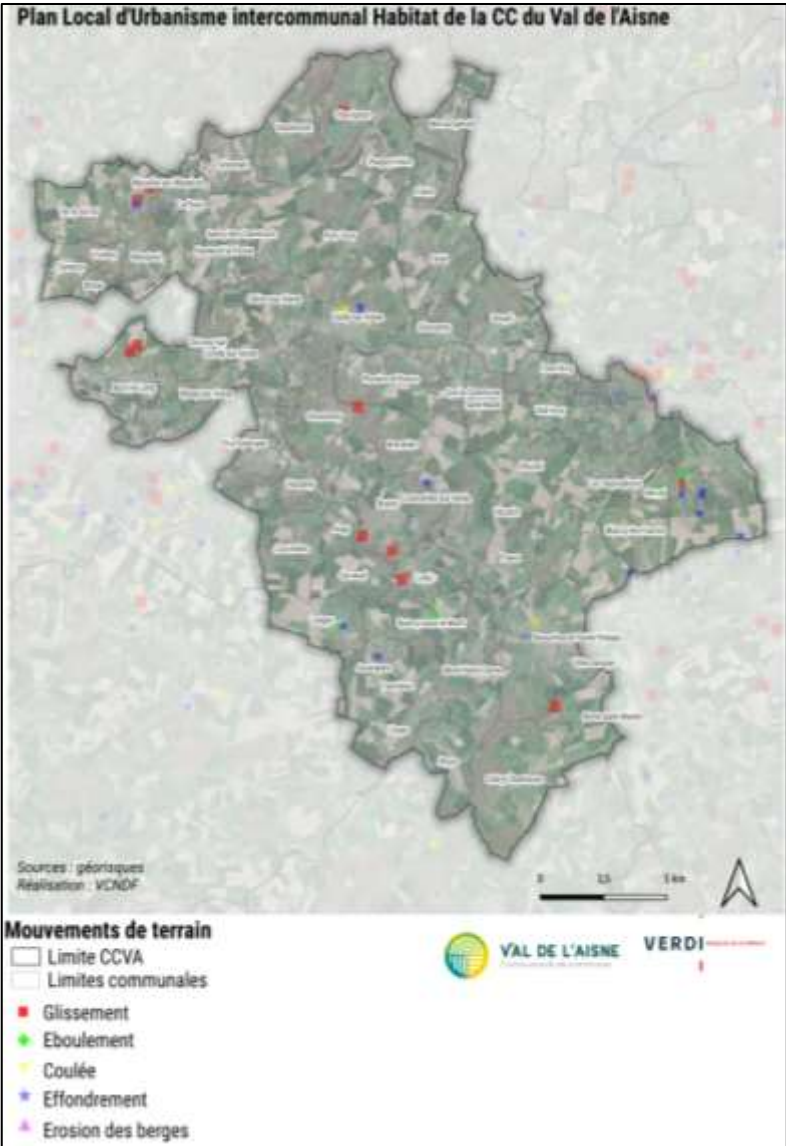
- Les potentiels obstacles existants aux continuités écologiques (réseau routiers).

MENACES

- La fragmentation des milieux liée à la consommation d'espaces naturels et forestiers et à l'imperméabilisation.
- La dégradation progressive des milieux en lien avec le réchauffement climatique et les pressions liées aux activités humaines.

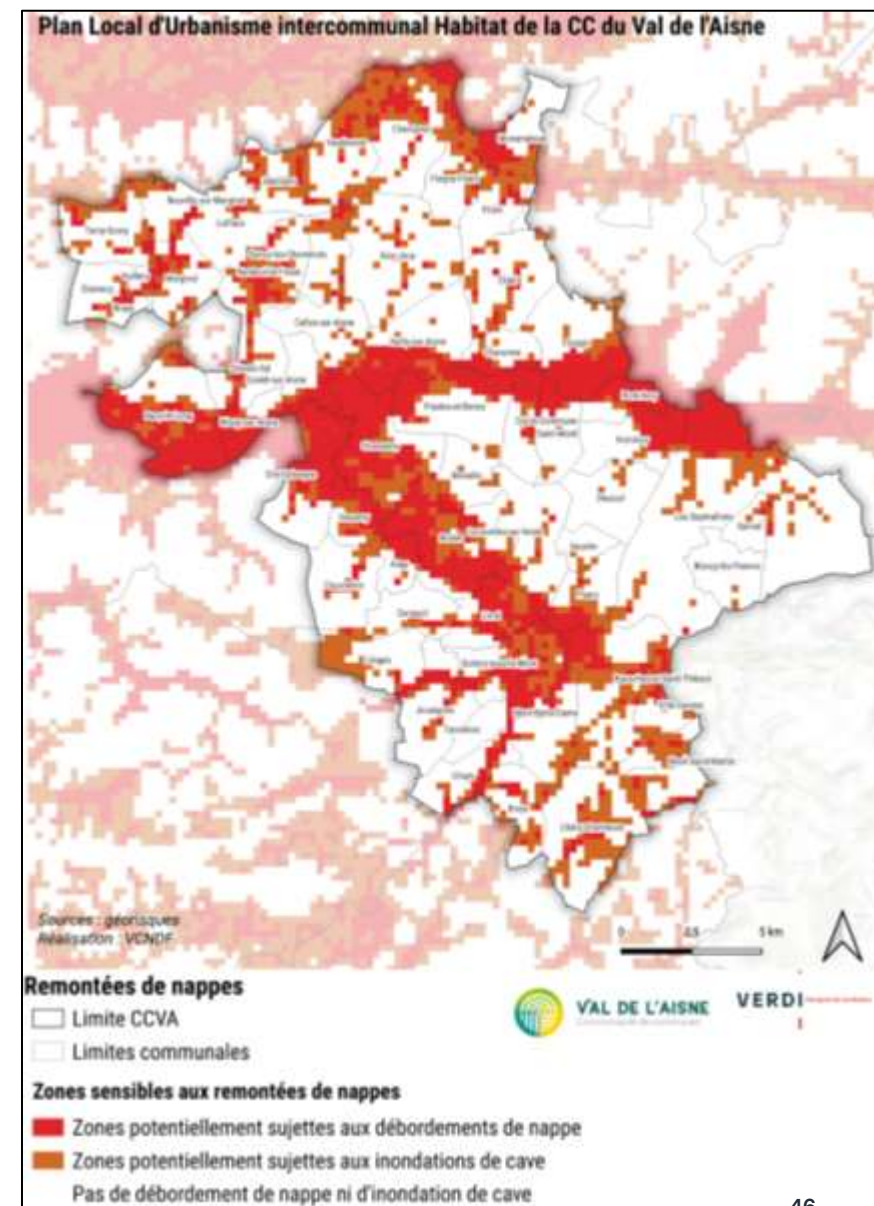
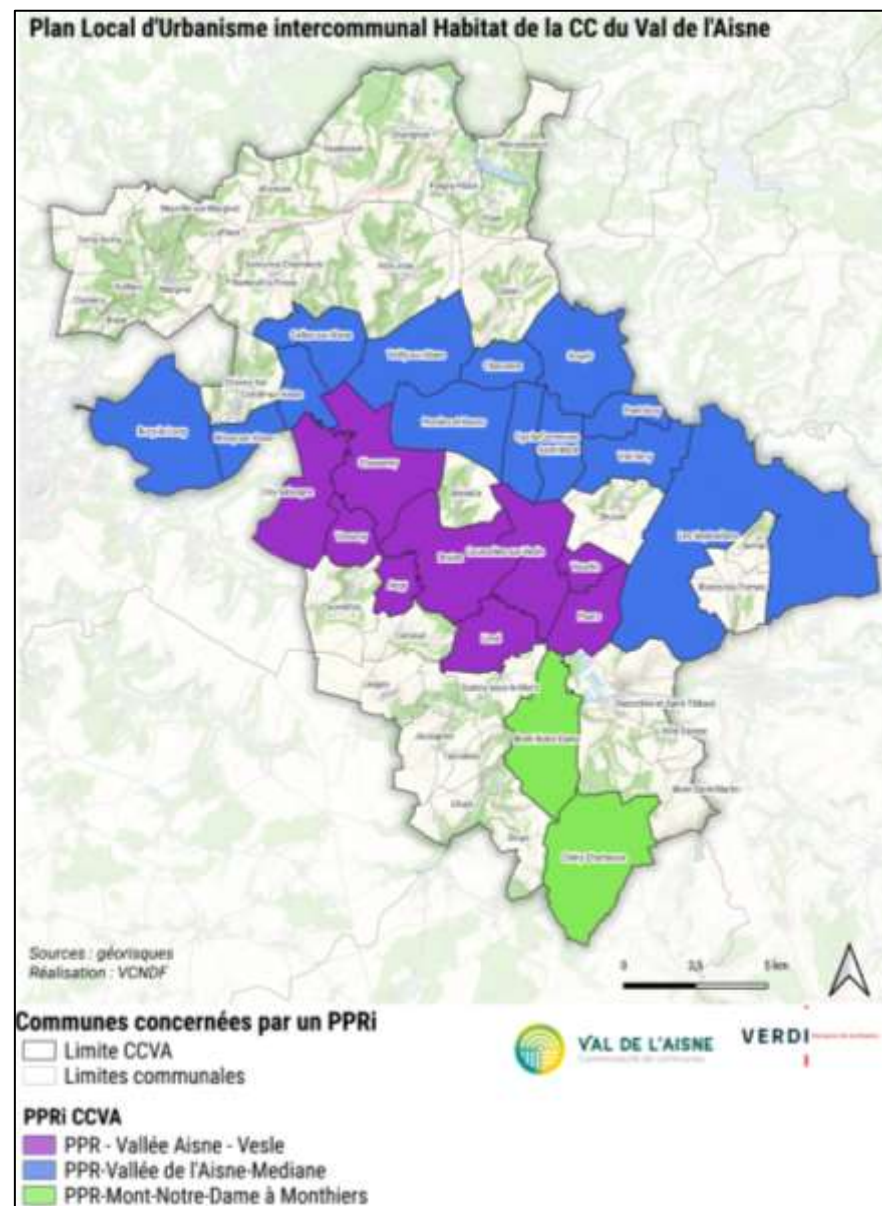
8. Les risques naturels et technologiques

Une exposition aux risques de mouvement de terrain inégale en fonction de la localisation



Les risques d'inondation

- Les communes du territoire sont en partie sujettes aux débordements de nappes ou aux inondations de cave au niveau de la Vallée de l'Aisne et la Vallée de la Vesle mais une grande partie de la CC reste moins exposée au risque.



ATOUTS

- Une gestion du risque d'inondation adaptée avec la présence de plusieurs PPRicb.
- Un risque sismique faible.

OPPORTUNITÉS

- S'appuyer sur les SAGE et les plans de prévention pour anticiper les risques.
- Une conservation des espaces humides nécessaires à la gestion des risques liés à l'eau.

FAIBLESSES

- La présence de cavités souterraines abandonnées.
- Une exposition moyenne voire forte au retrait-gonflement d'argiles au nord du territoire.
- Un territoire exposé aux risques d'inondations.
- Des sols pollués présents sur le territoire, site BASIAS et BASOL.

MENACES

- Le changement climatique peut augmenter les risques, notamment liés à l'eau.
- Un territoire exposé à plusieurs risques naturels.



Calendrier et point d'étape du PLUi-H

Planning détaillé par phase – Le travail de diagnostic mené jusqu'à présent

	2025																										
	2025																										
	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre		
1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX STRATEGIQUES																											
Lancement de la démarche																											
Analyse de la délibération, des études existantes et des documents d'urbanisme en vigueur																											
Diagnostic : Démographie/ Economie/ Commerces/ Habitat/ Equipements/ Occupation des sols																											
Etat initial de l'environnement/ Paysage/ Patrimoine/ Morphologie urbaine et foncier / Agriculture																											
Impacts du projet sur l'environnement																											
Identification des enjeux																											
1 réunion préparatoire avec les services de la CCVA		21																									
1 réunion de présentation en CC					27																						
1 comité technique							25																				
3 comités de pilotage					20								14			18											
5 groupes territoriaux																											

Le Planning du PLUi.

PHASES	DELAI DE RÉALISATION	RÉUNIONS
PHASE 1 : Diagnostic territorial et définition enjeux stratégiques	11 mois Janvier à décembre 2025	• 1 réunion préparatoire • 1 réunion de présentation en Conseil Communautaire • 1 comité technique et 3 comités de pilotage • 5 groupes territoriaux
PHASE 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	7 mois Mars/Avril 2026 à septembre 2026	• 1 comité technique et 1 comité de pilotage • 4 groupes thématiques • 5 groupes territoriaux • 1 Conseil Communautaire (débat du PADD)
PHASE 3 : Traduction règlementaire du projet et POA	19 mois Octobre 2026 à Avril 2027	• 1 comité technique et 1 comité de pilotage • 4 groupes thématiques • 10 groupes territoriaux • 57 rencontres communales • 1 réunion publique • 1 réunion avec les PPA
PHASE 4 : Arrêt projet et phrase administrative	11 mois Mai 2027 à octobre 2028	• 1 Conseil Communautaire d'arrêt projet • 57 Conseils Municipaux (sans la présence du BE) • 1 réunion CDPENAF • 1 comité technique et 1 comité de pilotage • 1 Conférence intercommunale des maires
PHASE 5 : Approbation du PLUiH	3 mois Septembre 2028 à décembre 2028	• 1 comité technique et 1 Conseil Communautaire d'approbation